

45	Chap 2 : Cadre Conceptuel IAASB - Normes et rapports
46	Objectifs du chap 2
47	Plan Chap 2
48 à 49	Section 21 : Besoin en audit financier
50	1.1. Conflits d'intérêt / Asymétrie d'info
51	1.2. Asymétrie, Vérifiabilité & Traçabilité de l'info
52	1.3. Théorie microéconomique de l'Agence et Audit
53	1.4. Théories microéconomiques en Audit financier
54	Quiz 4
55	Section 22 : Définition d'une mission d'assurance
56	2.1. Définition de la mission d'Assurance
57 à 58	2.2. Analyse de la définition d'une mission d'assurance
59 à 60	2.3. Eléments de la définition de la mission d'assurance appliqués à l'audit financier
61	Quiz 5
62	Section 23 : Niveaux d'assurance
63 à 64	3.1. Les Niveaux d'assurance
65	3.2. Les 3 parties en une mission d'assurance
66	Section 24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission d'assurance
67	4.1. Caractéristiques de l'info OMA
68	4.2. Cas de complétude de l'info OMA
69	Quiz 6
70	Quiz 7
71	Section 25 : Types et formes du rapport d'audit
72	5.1. Types & Formes du rapport d'audit
73 à 74	5.2. Particularités du rapport d'I.E.O. en mission CAC
75	5.3. Révision de 2016 des normes ISA de Rapport
76	5.4. Expression des formes du rapport d'audit
77	Section 26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
78	6.1. Tableau résumé du cadre conceptuel de l'IAASB
79	Modification de la structure des normes IAASB 2025
80	6.2. Normes de l'IAASB selon les caractéristiques de l'info OMA
81	6.3. Arbre de décision des normes de l'IAASB
82	6.4. éléments essentiels du cadre conceptuel de l'IAASB
83	Quiz 8
84	Section 27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
85	7.1. Démarche ISA d'Audit financier
86	7.2. Eléments essentiels de la démarche
87	Section 28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel cpt.
88	8.1. Besoin en contrôle/management qualité
89 à 91	8.2. Normes management qualité de l'IAASB
92 à 94	8.3. Rappel : Concepts & Outils SCI (à appliquer en toute firme et en cabinet comptable aussi)
95	Liste Annexes Chap 2
96	Chap 3 : Pratique de l'Evaluation du SCI (Rappel module CI)

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Module »

- Chap 1 : Positionnement du métier comptable en Tunisie (& intro à l'audit financier)
- Chap 2 : Cadre Conceptuel IAASB - Normes et rapports
- Chap 3 : Pratique de l'Evaluation du SCI (module «CI» déjà étudié - TP 2&3 Matrices-SCI)
- Chap 4 : Risques & Assertions d'Audit financier
- Chap 5 : Démarche d'Audit : Planification
- Chap 6 : Démarche d'Audit : Mise en œuvre et Clôture (Travaux Substantifs & Tests de Proc. SCI)
- Chap 7 : Audit assisté par ordinateur (CAAT 's) (Outils d'Excel appliqués à l'Audit en TP)

Plan "Audit" à ISCAE - LSC 3	Correspondance	Plan proposé par le Ministère depuis la réforme de 2018
Chap 1 : Positionnement du métier comptable en Tunisie <u>Chap 2 : Cadre conceptuel IAASB, Normes et Rapports</u>] Chapitre 1 : Introduction à l'audit financier & Partie du Chapitre 5 : Achèvement	
Chap 3 : Pratique de l'Evaluation du Contrôle Interne Chap 4 : Risques & Assertions d'audit financier] Chapitre 2 : Les concepts fondamentaux de l'approche par les risques
Chap 5 : Démarche d'audit : Planification	=	Chapitre 3 : La planification de l'audit
Chap 6 : Démarche d'audit : Mise en Œuvre et Clôture] Chapitre 4 : La mise en œuvre du plan d'audit et la collecte des éléments probants Chapitre 5 : Achèvement de la mission d'audit et élaboration de rapports	
Chap 7 : Audit assisté par ordinateur (CAAT's) (matérialisé par les Travaux Pratiques sur Excel et Plateformes dans les Travaux Dirigés)		

Chap II : Cadre Conceptuel international des missions d'expression d'assurance Objectifs du Chap. 2

Objectifs du Chapitre 2

1- L'étudiant(e) devrait être capable de savoir distinguer la mission d'Audit financier de tout autre type de mission d'expression d'assurance, selon la logique de la normalisation internationale des missions d'assurance (IAASB) :

- En sachant identifier l'assurance, son niveau & son corolaire risque pour chaque type de mission d'assurance (aussi les cas d'inexistence d'assurance / nullité d'assurance)
- En sachant identifier l'IOM : information objet de la mission d'assurance selon ses caractéristiques (historique / future / Financière / qualitatives / Complète ou incomplète)
- En sachant adapter -pour chaque type de mission d'assurance- le type de son rapport (Certification pure & simple / Certification avec réserve / Refus de certification & impossibilité d'exprimer une opinion) et la forme de son rapport (positive / négative) afin de faire exercer l'étudiant(e) à identifier le type de norme IAASB à appliquer à une mission d'assurance, face à une situation nouvelle

2- Donner un bref aperçu de la démarche d'audit selon les ISA de l'IAASB et des normes de management de la qualité (ISQM) applicables dès fin 2022 afin de faire prendre conscience à l'étudiant(e) des enjeux de la gestion d'un cabinet professionnel comptable (référentiel CoSO appliqué au cabinet d'EC)

Outils d'évaluation : Quizzes 4, 5, 6, 7 et 8,
TD 2

TP 1 « Acceptation de mission d'assurance / d'audit » : Scoring
(→ enjeux ISQM 1&2 – ISA 200 – ISA 210 – ISA 220)
(Excel : Fonction Si combinée, Fonction Concatener...).

Chap II : Cadre Conceptuel international des missions d'expression d'assurance « Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- ❑ **S21: Besoin en audit financier**
- ❑ S22 : Définition d'une mission d'assurance
- ❑ S23 : Niveaux d'assurance
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission
- ❑ S25 : Types et formes du rapport d'audit
- ❑ S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- ❑ S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Normes IAASB de missions d'expression d'assurance (Assurance engagements Standards)

Section I : Besoin d'audit financier



→ Exprimer l'assurance =
Assurer au client
du professionnel comptable
une certaine vérité liée à
l'information
objet de la mission

La mission d'audit financier est un cas particulier des missions d'expression d'assurance (normalisées par l'IAASB de l'IFAC)

Normes IAASB de missions d'expression d'assurance (Assurance engagements Standards)

Section I : Besoin d'audit financier

PIOB : Public Interest Oversight Board

Responsable de la supervision du processus de normalisation
 Produit le Cadre Conceptuel de l'intérêt public (PIF)

IFAC : International Federation of Accountants

porte support (financier) à l'IFEA

IFEA : International Foundation for Ethics & Audit

porte support (financier et en personnel) aux IAASB et IESBA

PIOB

IFAC =
International
Federation
of Accountants

Site :
<https://www.ifac.org/>

IAASB : International Auditing & Assurance Standard Board

Produit les normes de Qualité et des missions d'assurance et d'audit

IESBA : International Ethics Standard Board for Accountants

Produit le code d'éthique et les normes éthiques pour la profession comptable et l'intérêt public



Août 2024



IFEA

INTERNATIONAL
 FOUNDATION FOR
 ETHICS AND AUDIT



IAASB

AN IFEA BOARD



IESBA

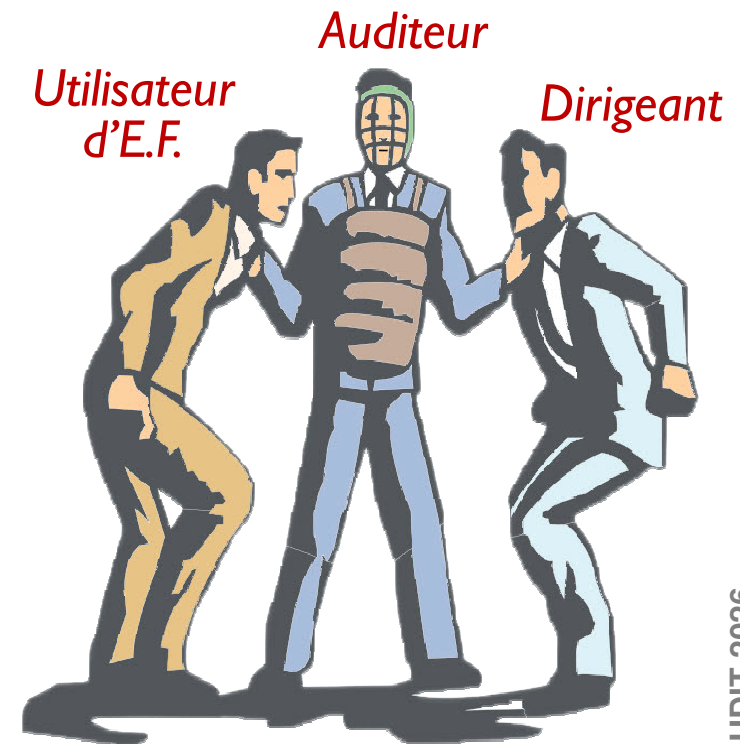
AN IFEA BOARD

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

I.1. Conflits d'intérêt / Asymétrie d'info

Section I : Besoin d'audit financier

- ❑ Conflit entre :
 - l'intérêt de la personne qui a la responsabilité de l'établissement des états financiers
 - & l'intérêt des utilisateurs de ces états financiers :
 - Propriétaires (Dividendes)
 - Etat (Fisc...) (Résultat)
 - Banquier (créanciers) (Ratio fin)
 - Employés (Résultat)
 - Fournisseurs / Clients... (CA)
 - ❑ Conflit entre :
 - l'intérêt propre de l'Entreprise
 - l'intérêt des citoyens
- d'où l'appellation anglo-saxonne :
« CPA »



Certified/Chartered **PUBLIC** Accountant ayant pour rôle de sauvegarder l'intérêt des citoyens en garantissant le max d'EF transparents.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

1.2. Asymétrie, Vérifiabilité & Traçabilité de l'info

Section I : Besoin d'audit financier

Concept d'Asymétrie de l'information :

- Le Dirigeant, responsable 1^{er} de l'établissement des EF, gère et connaît plus d'information sur l'entreprise que ce que connaissent les autres utilisateurs des EF. Il peut manipuler légalement ou illégalement l'info pour préserver ses propres intérêts et/ou défavoriser les intérêts des autres en cachant la vraie info. L'Asymétrie d'info entre 2 parties, va être réduite par l'intervention de la 3^{ème} partie (l'auditeur).

Principe de vérifiabilité de l'information financière :

- L'Auditeur, chargé par un type d'utilisateur des EF, pour les auditer, ne peut effectuer son audit que si l'information contenue dans ces EF soit vérifiable, traçable et ordonnée
- Traçabilité de l'information = avoir la possibilité de retrouver sa trace, les docs qui l'attestent, organisés...

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

1.3. Théorie microéconomique de l'Agence et Audit

Section I : Besoin d'audit financier

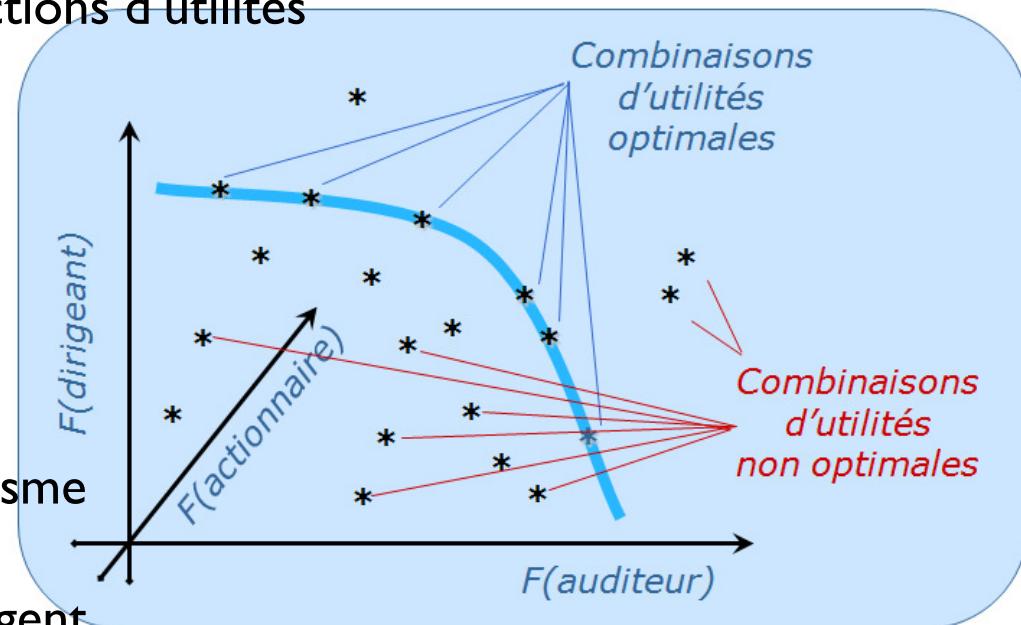
- Conflits d'intérêts :
 - Principal : les actionnaires, ceux qui mandatent
 - Agent 1 : les dirigeants, mandaté 1
 - Agent 2 : l'auditeur, mandaté 2...

→ Équilibrer entre leurs 3 fonctions d'utilités

→ Courbe d'équilibre

- Théorie de l'agence:

- l'audit est un « mécanisme d'agence » (↘ conflits)
- et l'auditeur est un agent économique opportuniste (subit incitations & contraintes)

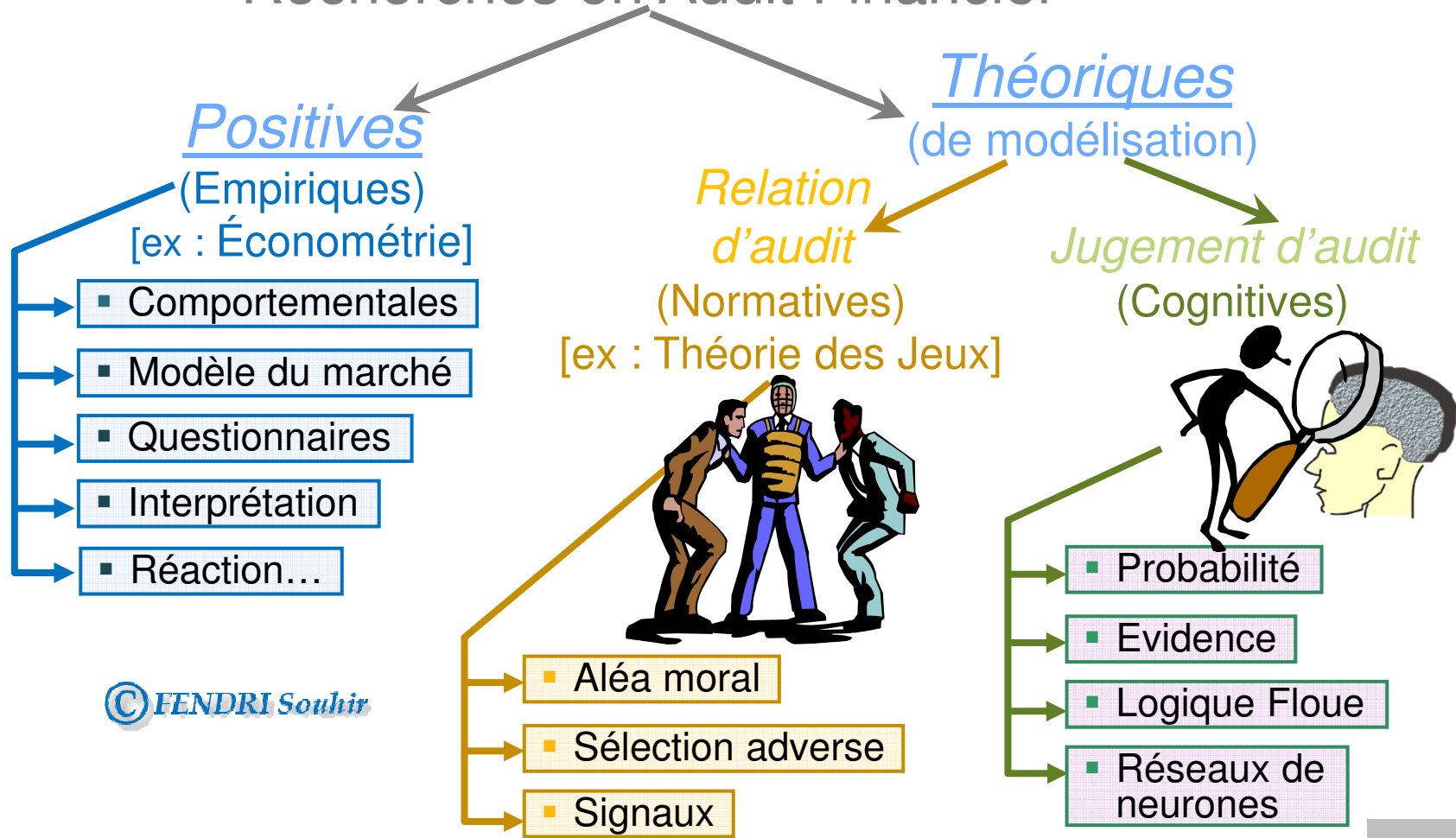


Cadre Conceptuel des missions d'assurance

I.4. Théories microéconomiques en Audit financier

Recherches en Audit Financier

Section I : Besoin d'audit financier



© FENDRI Souhir

Résumé + QUIZZ 4

Section I : Besoin d'audit financier

- Il ne peut y avoir de « Besoin » de mission d'assurance que si :
 - Il existe une asymétrie d'info et un possible conflit d'intérêt entre 2 parties
 - Il existe au moins 3 parties : 2 entre lesquels l'asymétrie d'info existe et la 3eme partie qui jouera : l'arbitre.
 - L'info objet de la mission d'assurance est traçable, auditable.
- Il naît donc besoin de vérification par rapport à un référentiel d'une info objet de la mission d'assurance.

QUIZZ 4 :

- **Q1** : en mission d'audit fin, quel référentiel utilise l'auditeur pour comparer avec les EF de son client audité ? →
- **Q2** : en mission d'audit fin, quel référentiel utilise l'auditeur pour exécuter sa mission ? →
- **Q3** : le conflit d'intérêt dans une mission de diagnostic du SCI établi par l'auditeur interne pour le CA (référentiel CoSO), il est entre qui et qui ? →
- **Q4** : le conflit d'intérêt dans une mission de diagnostic du Budget 2022-2026 établi par le contrôleur de gestion pour le CA (référentiel méthodes de prévision), il est entre qui et qui ? →

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- ❑ S21 : Besoin en audit financier
- ❑ **S22 : Définition d'une mission d'assurance**
- ❑ S23 : Niveaux d'assurance
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission
- ❑ S25 : Types et formes du rapport d'audit
- ❑ S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- ❑ S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

2.1. Définition de la mission d'assurance

(Voir proposition de définition de la mission d'audit financier en Chap I diapo 28)

L'IAASB conçoit la mission d'audit financier comme un cas particulier d'une mission d'assurance, dans le sens : vérifier une info et raisonnablement ASSURER sa fiabilité / validité / image fidèle... au client.



IAASB

Section 2 : Définition d'une mission d'assurance

- Définition d'une mission d'assurance :

An Assurance Engagement is an engagement in which a practitioner aims to obtain sufficient appropriate evidence in order to express a conclusion, designed to enhance the degree of confidence of the intended users other than the responsible party about the subject matter information (that is the outcome of the measurement or evaluation of an underlying subject matter, against criteria.

(Source : *IFAC – IAASB HandBook 2025, Volume 1, page 11*)

Each assurance engagement is classified on two dimensions:

- *Reasonable Assurance Engagement* (IAASB HB, Vol 1, p 11)
- *Limited Assurance Engagement.* (IAASB HB, Vol 1, p 11)

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

2.2. Analyse de la définition d'une mission d'assurance

Section 2 : Définition de la mission d'assurance

On en déduit les éléments d'une mission de **diagnostic de SCI** / **d'audit financier** :

en rouge → SCI, en bleu → Audit financier

- **Subject matter** is : **Historical & complete qualitative information about internal control system** – info et données sur le SCI / **Historical & complete Financial information in Financial Statements to be audited**
- **Practitioner** is : **Auditeur indépendant du SCI** qui va auditer le travail de **l'auditeur interne** / **EC-Cpt-TC (A CPA or an Accountant)**
- **Conclusion** is : **rapport d'audit du SCI** / **the Auditing Report**
- **Intended users** are : **CA, décideurs** / **Most important lecturers of the Audited Financial Statements**
- **Responsible party** : **Direction et Auditeur interne** / **Head Decision maker in audited firm responsible of financial statements**
- **Criteria** : **(CoSO) internal control framework & internal audit standards** / **Accounting standards applied for the audited Financial Statements**

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

2.2. Analyse de la définition d'une mission d'assurance

Section 2 : Définition de la mission d'assurance

L'IFAC ne publie pas une définition spécifique de la mission d'audit financier
(mais publie plutôt une définition de toute mission d'assurance, l'audit financier en est un cas particulier).

L'IFAC publie la définition de l'objectif de l'audit financier :

An Audit of Financial Statements

3. The purpose of an audit is to enhance the degree of confidence of intended users in the financial statements. This is achieved by the expression of an opinion by the auditor on whether the financial statements are prepared, in all material respects, in accordance with an applicable financial reporting framework. In the case of most general purpose frameworks, that opinion is on whether the financial statements are presented fairly, in all material respects, or give a true and fair view in accordance with the framework. An audit conducted in accordance with ISAs and relevant ethical requirements enables the auditor to form that opinion.

L'objectif de l'audit est **un ensemble de travaux** conduits par **un professionnel compétent et indépendant** conformément à une démarche et des **normes professionnelles** ayant pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une **opinion motivée** selon laquelle des états financiers sont sincères et réguliers, dans tous leurs aspects **significatifs**, conformément à un **référentiel comptable** identifié.
(Source : IFAC – IAASB HandBook 25, ISA 200, Volume 1, § 3 page 100)

(la traduction française par la CNCC a modifié cette définition en anglais de l'objectif de l'audit financier : notez la différence entre l'encadré en anglais et le paragraphe en français : cette traduction Fr confond entre travaux, résultats des travaux (opinion/rapport) et objectif de la mission...)

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

2.3. Eléments de la définition de la mission d'assurance appliquée à l'Audit Financier

Section 2 : Définition de la mission d'assurance

Appliqué à l'audit financier, ces éléments induisent les faits que :

A- L'audit est ensemble de travaux d'analyse (mesure et évaluation) menés selon **une démarche précise** : cette démarche comporte :

- 1) Prise de connaissance générale de l'entreprise
- 2) Prise de connaissance du SCI et son évaluation
- 3) Tests sur les comptes et sur les procédures du SCI.

B- L'audit est mené par **un professionnel compétent** : ex : un expert comptable membre de l'OECT

C- L'audit est mené par **un professionnel indépendant** : le code d'éthique (« de déontologie » de l'IFAC) ainsi que le code des devoirs professionnels (de l'OECT) pour toutes les missions et en plus le code des sociétés commerciales (Tunisie) pour l'audit légal, fixent les règles pour garantir l'indépendance de l'auditeur.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

2.3. Eléments de la définition de la mission d'assurance appliquée à l'Audit Financier

Section 2 : Définition de la mission d'assurance

D- L'audit est mené conformément à des **normes professionnelles** admises (ISA de l'IFAC) : ces normes fixées par des instances nationales (OECT/CSC) et internationales (IFAC) ont trait aux qualités morales et professionnelles de l'auditeur

E- La finalité de l'audit est **d'exprimer un avis motivé sur la régularité et la sincérité des états financiers** : une mission d'audit doit conduire : (types de rapports d'audit) :

- Soit à la certification pure et simple des états financiers,
- Soit à une certification assortie de réserves,
- Soit à un refus de certification
- Soit à une impossibilité d'exprimer une opinion (non prévu en Tunisie pour l'audit légal).

QUIZZ 5 : Laquelle est une mission d'assurance ?

Vous êtes expert comptable, votre client "Sté XYZ" vous propose trois missions :

Laquelle est une mission d'assurance ? Laquelle est une mission d'audit financier ?

- **Mission A** : lui tenir ses registres de paie, puisque XYZ dispose de 1000 ingénieurs informatiques comme employés (outsourcing Paie) : calculer les salaires chaque mois établir les bulletins de paie, établir le récap de Paie et aider au renseignement des déclarations sociales, XYZ se chargera des paiements sur la base de vos calculs.
- **Mission B** : lui diagnostiquer son système de contrôle interne s'il est établi selon le CoSO I ou selon l'approche traditionnelle : Observer le SCI, conduire les interviews avec les Directeurs, tester certaines procédures et établir un rapport de conformité du SCI de XYZ au référentiel CoSOI, rassemblant toutes les défaillances des procédures actuelles de CI de XYZ vis à vis du référentiel, en proposant pour chaque défaillance une procédure rectifiée efficiente.
- **Mission C** : Vérifier si les processus de gestion établi au sein de XYZ a le niveau de qualité adéquat vis à vis des normes ISO (27000/30300/30301/41011) : Observer les procédures de gestion, y détecter les défaillances vis à vis des normes ISO citées et proposer les rectifications efficientes nécessaires.

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- ❑ S21 : Besoin en audit financier
- ❑ S22 : Définition d'une mission d'assurance
- ❑ **S23 : Niveaux d'assurance**
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission
- ❑ S25 : Types et formes du rapport d'audit
- ❑ S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- ❑ S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance



3. I. Les Niveaux d'assurance

Section 3 : Niveaux d'assurance

- Une mission d'assurance est une mission où il faut **vérifier** une information produite par autrui... par rapport à un repère (normes comptables par exemple),
- puis donner une **assurance** au commanditaire de la mission que l'information vérifiée est conforme ou non conforme au **repère** (**3 parties**).

- Mission **sans** assurance (inexistence d'assurance)
 - on ne vérifie pas l'info,
 - on produit l'info.

Mission de non-Assurance

 - Pas d'Assurance = pas de vérif
 - Pas d'Assurance ⇔ (2 parties)

- Assurance absolue 100% (impossible à réaliser)
- Risque 0% n'existe pas

- Ass. Raisonnable (min 95%)
- Risque (max 5%)

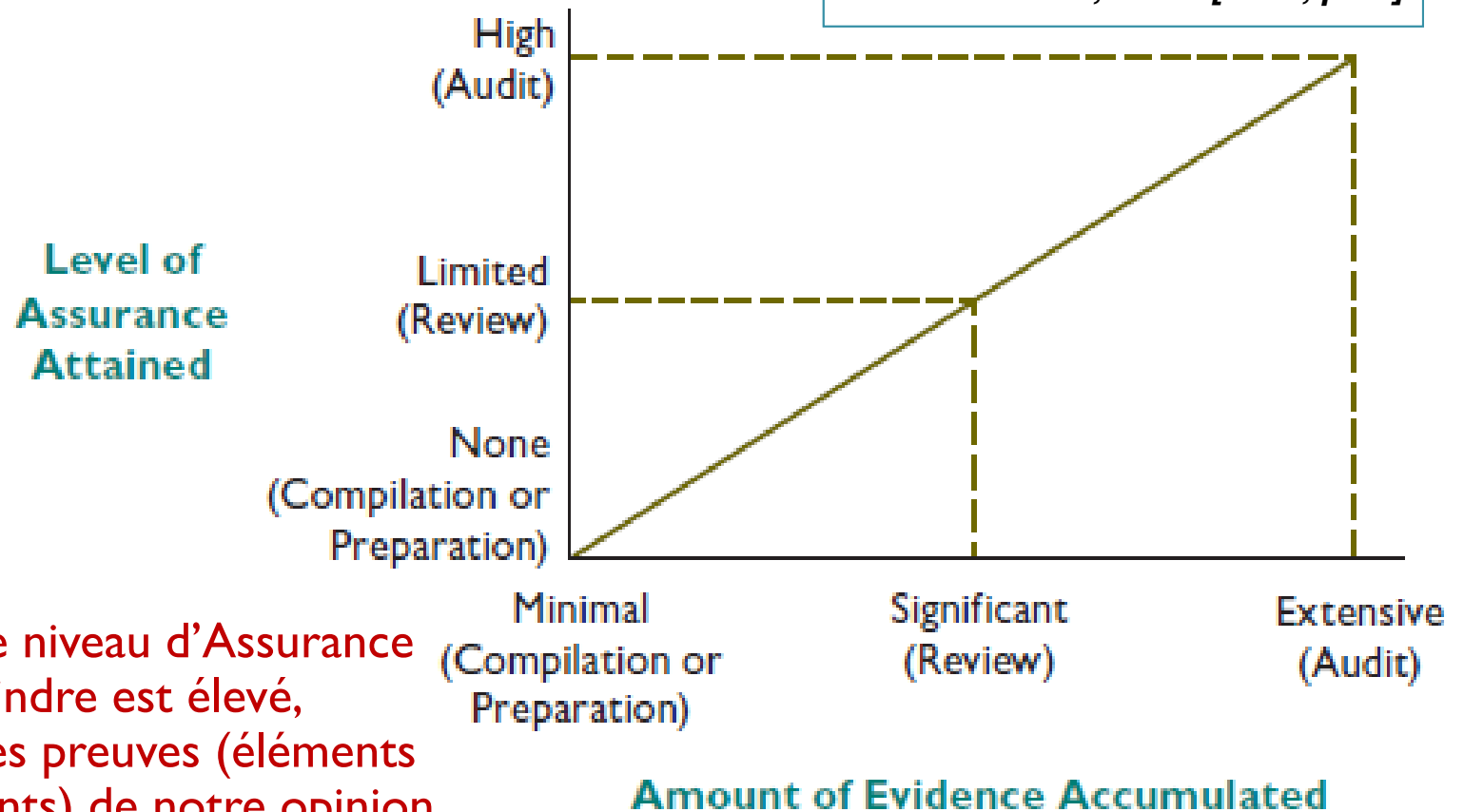
- Ass. Modérée (60% à 95%)
- Risque (5% à 40%)

- Niveau d'Assurance nulle 0%
 - Risque 100%
- = vérifier une info sans rien assurer de vrai ou de faux
- on ne demande jamais ce type de mission **inutile**
 - Assurance nulle ⇔ (3 parties)

Conceptualisation par Arens (2020)

3. I. Les Niveaux d'assurance

Source : Arens, Elder [2020, p.72]



Section 3 : Niveaux d'assurance

- Plus le niveau d'Assurance à atteindre est élevé,
- plus les preuves (éléments probants) de notre opinion d'audit, à collecter, devraient être nombreuses,
- l'audit doit être donc intensif.

Mission d'assurance nécessite l'existence de 3 parties : responsable, commanditaire & auditeur

3. 2. Les 3 Parties en une mission d'assurance

Section 3 : Niveaux d'assurance

- Une mission d'assurance nécessite l'existence de 3 parties :
 - Un commanditaire de la mission (qui a des doutes sur l'objet de la mission)
 - Un Responsable (de l'établissement de l'objet de la mission)
 - & Un Auditeur (qui vérifie l'objet de la mission et procure l'assurance)
- Mission d'audit SCI : objet de la mission = SCI
Le SCI : Est-il conforme au CoSOI ? (≠ approche traditionnelle)
qui est le Responsable de l'établissement du SCI ??? :
 - a. Direction Générale (a commandé la mission)
 - b. AGO (propriétaires) peuvent n'avoir aucune idée sur la mission
 - c. Auditeur externe (EC) essaye de réduire le doute
+ de confiance → + d'assurance (en vérifiant la conformité du SCI au CoSO)
 - d. Auditeur interne (responsable a produit l'info) : salarié de la firme auditée & concepteur et pilote du SCI
- Mission d'audit financier : Objet de la mission = E.F.
qui est le Responsable de l'établissement des EF ??? :
 - a. Direction Générale (**Responsable**)
 - b. AGO (propriétaires) (Asymétrie d'info → besoin d'EF fiables)
ce sont des utilisateurs des EF
 - c. Auditeur (CAC) essaye de réduire le doute : + de confiance → + d'assurance
 - d. Comptable (producteur de l'info) salarié de la firme auditée

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- S21 : Besoin en audit financier
- S22 : Définition d'une mission d'assurance
- S23 : Niveaux d'assurance
- S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission d'assurance**
- S25 : Types et formes du rapport d'audit
- S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

4.1. Caractéristiques de l'info OMA



Section 4 : Caractéristiques de l'IOMA

- L'objet d'une mission d'assurance (OMA) régie par les normes de l'IAASB est nécessairement une information (**subject matter**)
- Il y a d'autant de type de missions d'assurance que de combinaisons entre les caractéristiques suivantes :

- Information passée (historique, traçable)
- Information future (ex : budget à auditer)

- Information Complète dans le temps et dans l'espace (ex : annuelle et concernant toute l'entreprise)
- Information incomplète dans le temps et/ou dans l'espace

- Information quantitative (Financière : ex : Bilan)
- Information qualitative (ex : processus de recrutement)

- Information à vérifier (produite par autrui)
- Information à produire (à concevoir, à créer, à traiter..)

© FENDRI Souhir

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

4.2. Cas de Complétude de l'info OMA

Section 4 : Caractéristiques de l'IOMA

En tout et pour tout on a :

- 3 cas (sur 4) d'info incomplète
- et un unique cas (sur 4) d'info complète

**Complet dans
le temps ET
complet dans
l'espace**

Complet dans le
temps mais
incomplet dans
l'espace

Incomplet dans
le temps ET
incomplet dans
l'espace

incomplet dans
le temps mais
complet dans
l'espace

© FENDRI Souhir

Remarque : une info complète peut ne pas être exhaustive : la complétude est une caractéristique concernant l'IOMA en sa globalité, l'exhaustivité concerne le détail du contenu de l'IOMA et c'est est une assertion (voir chap 4 partie B)

QUIZZ 6

Typologie de l'IOMA ?

(info objet de la mission d'assurance)

Section 4 : Caractéristiques de l'IOMA

	Mission	Types IOMA
1	<u>Audit SCI :</u>	<input type="text"/>
2	<u>Audit Procédure de gestion RH</u>	<input type="text"/>
3	Client propose la mission en Mai 2021 : <u>Audit Budget des ventes du 2eme semestre 2022</u>	<input type="text"/>
4	<u>Audit Budget de 2023</u> , mission proposée en 2021	<input type="text"/>
5	<u>Audit de la rubrique clients du 2eme semestre de 2020</u> , mission proposée en 2021	<input type="text"/>
6	<u>Audit EF de 2020</u> , nous sommes en 2021	<input type="text"/>
7	Client qui propose à votre cabinet la mission suivante : nous sommes en Juin 2021, il vous demande <u>d'auditer les EF de 2021</u> . l'audit ne sera entamé que si le bilan sera clôturé	<input type="text"/>

QUIZ 7 : Missions Karim (A & B)

- Mr Karim me propose la Mission A avec l'une des deux options :
 - Option 1 : collecter les données clients et les mettre sous forme de tableau des clients des 5 dernières années : le livrable c'est la Base de données Clients.
 - Option 2 : mettre en place une procédure automatisée de collecte de données clients, éventuels et y insérer les données des clients des 5 années passées. : le livrable c'est une procédure (contenant un logiciel, et la BD-Clients)
- Mon rôle est il un rôle de vérification ? →
- Quand je vais exécuter cette mission, est ce que j'y serais en relation professionnelle vis-à-vis seulement de Mr Karim ou bien de Mr Karim et de quelqu'un d'autre ?
→
- Mission B : Mr Karim m'a demandé de vérifier si Mme Samia -qui avait commencé à établir le tableau des clients de l'entreprise- si elle l'a établi en bonne et due forme ou pas. Cette mission est elle une mission d'assurance ?
→

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- ❑ S21 : Besoin en audit financier
- ❑ S22 : Définition d'une mission d'assurance
- ❑ S23 : Niveaux d'assurance
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission d'assurance
- ❑ **S25 : Types et formes du rapport d'audit**
- ❑ S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- ❑ S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance



5. 1. Types & Formes du rapport d'audit

Section 5 : Types & Formes du rapport

- La conclusion des travaux de vérifications est un rapport : pouvant avoir un des 4 types et une des 2 formes suivants :
 - Forme positive : pour exprimer l'assurance raisonnable (ex : « **les info ne sont pas sincères ni régulières...** »)
 - Forme négative : pour exprimer l'Assurance modérée (ex : « **nous n'avons pas pu collecter les preuves que les infos sont sincères...** »)
- Type Rapport de certification pure & simple (CPS) : les info sont totalement conformes au repère (sauf erreurs non significatives)
- Type Rapport de Certification avec réserves (CRv) (Existence de quelques erreurs significatives)
- Type Rapport de Refus de Certification (RC) : trop d'erreurs significatives
- Type Rapport d'impossibilité d'exprimer une opinion (IEO) : (travaux gênés) type exclu en la loi tunisienne du CAC

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

5. 2. Particularité du rapport d'I.E.O. en mission CAC

Section 5 : Types & Formes du rapport

Audit financier :

- Libre (4 types permis)
- Légal (CAC) (Art 269 du CSC ne cite que 3 types : **CPS, RC, CRv**)
- L'art 268 du CSC explique comment doit se comporter le CAC en cas d'impossibilité d'exprimer une opinion.

➤ Type Rapport d'impossibilité d'exprimer une opinion (IEO) :
(ex : travaux gênés) type exclu en la loi tunisienne relative au CAC

- Les Normes ISA de l'IFAC (+ code d'éthique + ...) sont d'application obligatoire par l'EC membre de l'OECD. Elles sont d'application facultative par le membre de la CCT !!!
- Les normes de rapports, ISA séries 700 et 800 ont conçu et rendu obligatoire le type IEO du rapport d'audit. Ces normes sont par la suite révisées en 2018
- Quand un EC Tn accepte à partir de 2018 une mission d'AF (CAC) et si jamais il se trouve en une situation de cas de force majeur qui l'empêche de terminer sa mission... il n'a pas le droit d'utiliser le Type IEO, il doit appliquer les directives de l'article 268 du CSC.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

5.2. Particularité du rapport d'I.E.O. en mission de CAC

CODE DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES VERSION FR 2020

QUELQUES ARTICLES RELATIFS AU CAC (Audit financier légal)

*Non changée en la nouvelle version Arabe du CSC de 2022
dont la traduction n'est pas encore publiée officiellement*

Article 268 :

(Alinéa 1)

Le ou les commissaires aux comptes qui se trouvent dans **l'impossibilité d'exécuter leurs missions** doivent en avertir la société, et lui restituer, dans le mois qui suit la date de l'empêchement, les documents en leur possession accompagnés d'un rapport motivé. Ils doivent également en aviser le conseil de l'ordre des experts comptables de Tunisie dans les mêmes délais.

**Loi 2000-93 du 03 Nov 2000
puis Loi 2005_65 du 27 Juillet 2005**

Article 269 :

(Alinéa 1)

Les commissaires aux comptes sont tenus de présenter leur rapport dans le mois qui suit la communication qui leur est faite des états financiers de la société. Si les membres du conseil d'administration ou du directoire ont jugé opportun de modifier les états financiers annuels de la société, en tenant compte des observations du ou des commissaires aux comptes, ces derniers devront rectifier leur rapport en fonction des observations sus-désignées. En cas de pluralité de commissaires aux comptes et de divergence entre leurs avis, ils doivent rédiger un rapport commun qui indique l'opinion de chacun d'eux.

(Alinéa 2)

Les commissaires aux comptes doivent déclarer expressément dans leur rapport qu'ils ont effectué un contrôle conformément aux normes d'audit d'usage et qu'ils **approuvent expressément** ou **sous réserves** les comptes ou qu'ils les **désapprouvent**.

Est réputé **nul et de nul effet**, tout rapport du commissaire aux comptes qui ne contient pas un avis explicite ou dont les réserves sont présentées d'une manière ambiguë et incomplète.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

5.3. Révision de 2016 à 2024 des normes ISA de rapport

Entre les versions 2009, 2016 des normes 700 et 800 du rapport d'audit financier, et la version IAASB Handbook 25, il est à remarquer que :

- Un rapport CPS est appelé aussi **rapport d'opinion non modifiée**.
- Les rapports Refus, avec réserve et I.E.O. sont appelés rapports d'**opinion modifiée**
- Les rapports reposant sur le principe d'image fidèle diffèrent de ceux reposant sur le principe de conformité (voir Exemples 1 & 4 Annexe 4)
- LA série 700 des normes ISA stipule des règles normatives des rapports de mission d'audit financier généralistes, alors que la série 800 stipule des règles relatives à des situations particulières d'audit financier (assurance raisonnable).
- Contenu obligatoire minimal du rapport d'audit financier (ISA 700) :
 1. Titre
 2. Destinataire
 3. Opinion
 4. Fondement de l'opinion
 5. Continuité de l'exploitation
 6. Questions clés d'audit (KAM - Chap3)
 7. Responsabilités à l'égard des EF
 8. Responsabilités de l'auditeur / l'audit
 9. Nom de l'associé responsable de mission
 10. Signature, adresse et date...

Voir Annexe 4

5. 4. Expression des Formes du rapport d'audit

Section 5 : Types & Formes du rapport

Formes de rapport (IFAC) :

- Forme (+) pour exprimer l'ass. raisonnable
- Forme (-) pour exprimer l'ass. modérée.

- Linguistiquement, une phrase ayant la forme positive est comme suit : « Ali va à l'école »
- Linguistiquement, une phrase ayant la forme négative est comme suit : « Ali ne va pas à l'école »
- Les formes positive et négative au sens des ISA de l'IFAC diffèrent de celles au sens linguistique : paragraphes d'opinion imposés par les ISA selon la forme du rapport sont (voir annexe 4) :
 - Cas de refus de certification exprimé par la forme (+) : « les EF ne sont ni sincères ni réguliers... »
 - Cas de refus de certification exprimé par la forme (-) : « Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF sont sincères et réguliers... »
 - Cas de Rapport CPS avec forme (+) : « Les EF sont sincères et réguliers... »
 - Cas de Rapport CPS avec forme (-) : « Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF ne sont ni sincères ni réguliers... »

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

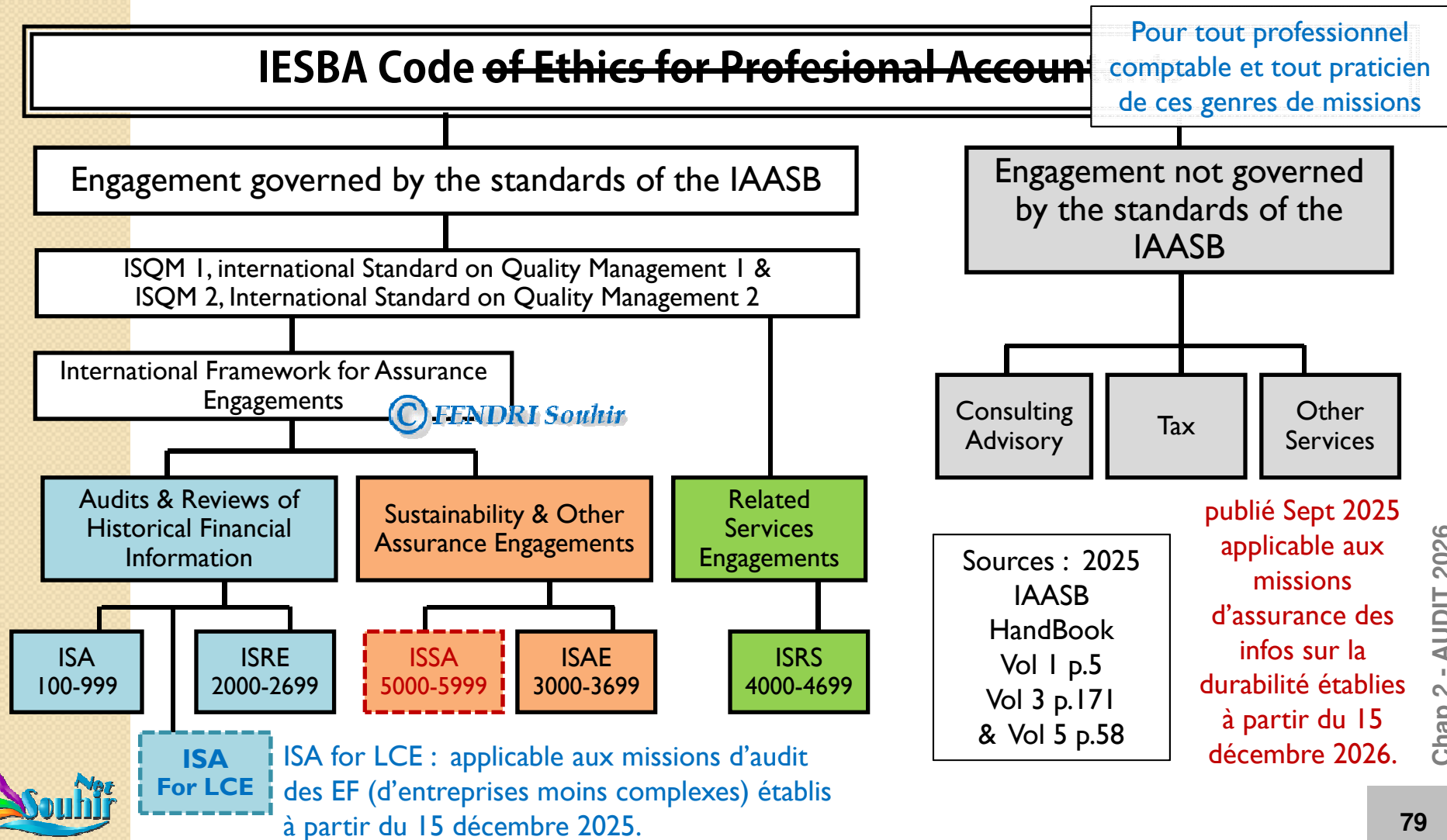
- ❑ S21 : Besoin en audit financier
- ❑ S22 : Définition d'une mission d'assurance
- ❑ S23 : Niveaux d'assurance
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission d'assurance
- ❑ S25 : Types et formes du rapport d'audit
- ❑ **S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel**
- ❑ S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Tableau résumé du Cadre Conceptuel

Section 6 : Normes de l'IAASB

Mission	Niveau d'assur. minimal	Caractéristiques de l'IOMA	Forme de rapport	Exemple de mission	Normes IAASB à appliquer
IFAC IAASB					
Audit financier	Raisonnable Toujours	Quantitative Passée & Complète et à Vérifier	Positive (Annexes 4 & 5)	CAC, audit libre...	ISA 100 à 999 37 normes, ISA for LCE 15/12/2025
Examen limité	Toujours Modérée	Quantitative & Passée & à Vérifier & Incomplète <i>(empêchant l'obtention d'assurance raisonnable)</i>	Négative (Annexe 6)	EF intermédiaires	ISRE 2400 (révisée) ISRE 2410
Assurance des infos sur la durabilité	Raisonnable ou Modérée	Quantitative et Qualitative Passée & Complète ou Incomplète & à Vérifier	Positive ou Négative	Audit Cpté Carbonne	ISSA 5000 15/12/2026
Autres missions d'Assurance	Raisonnable ou Modérée (selon l'exigence du client)	Info à vérifier & Quantitative (Future) ou Qualitative (Passée ou Future) & complète ou incomplète	Positive (si client exige Ass.Raisonnable) ou négative (si client exige Ass.Modérée)	Données prévisionnelles projections... (Annexe 4)	ISAE 3000 (révisée) 3400, 3402 3410, 3420
Procédures convenues	Pas d'assur.	Info qualitative (à établir et non à vérifier)... Exemple : Rapport Covid	(Annexe 7)	Constat,	ISRS 4400 (révisée)
Compilation	Pas d'assur.	Quantitative (à établir) Identification d'info.,			ISRS 4410 (révisée)

Modification de la structure des normes de l'IAASB suite aux ISA for LCE & ISSA5000



Cadre Conceptuel des missions d'assurance

6.2. Normes IAASB selon les caractéristiques de l'IOMA

Section 6 : Normes de l'IAASB

		Données à vérifier			Données à produire/créer	
		Quantitatives	Qualitatives	Qualitatives et Quantitatives traitant de la durabilité	Quantitatives	Qualitatives
Futures	Complètes / Incomplètes	ISAE 3000-3699		ISSA 5000-5999	ISRS 4410	ISRS 4400
	Historiques	Complètes	ISA 100-999 & ISA for LCE			
Incomplètes		ISRE 2400-2699				

- IFAC – IAASB HandBook 2025, Volume 1 : Normes ISQM, ISA, & IAPN
- IFAC – IAASB HandBook 2025, Volume 2 : Norme ISA for LCE (new) 15-12-2025
- IFAC – IAASB HandBook 2025, Volume 3 : Normes ISSA (new) 15-12-2026
- IFAC – IAASB HandBook 2025, Volume 4 : Normes ISRE, ISAE et ISRS
- IFAC – IAASB HandBook 2025, Volume 5 : Framework Audit Quality & Assurance

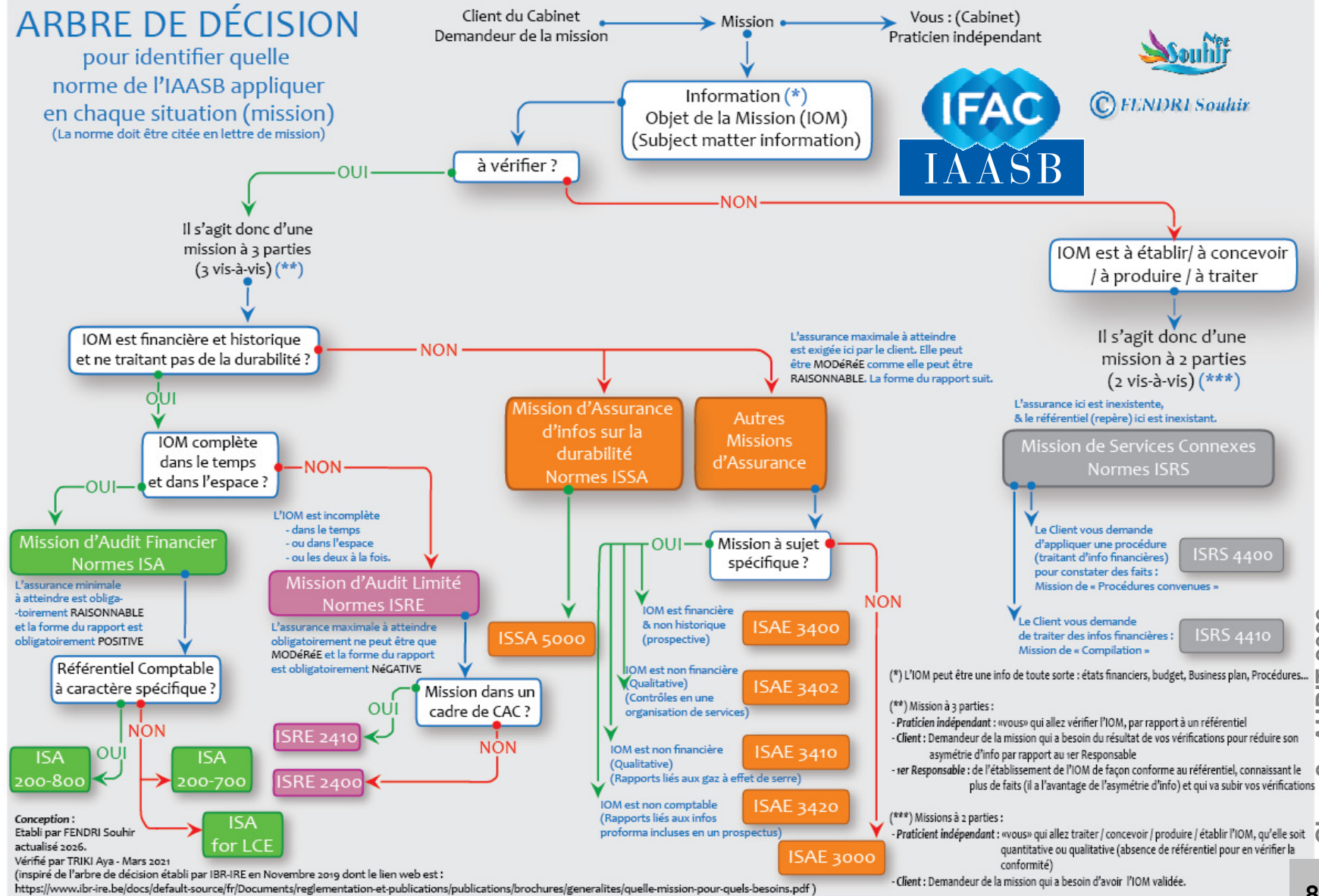
Cadre conceptuel des missions d'assurance



6.3. Arbre de décision des normes de l'IAASB (annexe 8)

Section 6 : Normes de l'IAASB

ARBRE DE DÉCISION
 pour identifier quelle
 norme de l'IAASB appliquer
 en chaque situation (mission)
 (La norme doit être citée en lettre de mission)



Cadre Conceptuel des missions d'assurance

6.4. Eléments essentiels du cadre conceptuel de l'IAASB

Section 6 : Normes de l'IAASB

- Le Cadre conceptuel de l'IAASB comprend :
(à approfondir au IAASB handbook 2025 volume 5)
(certains aspects seront étudiés en Master comptable)
 - Principes éthiques et normes de management de qualité
 - Description de missions d'assurance
 - Missions d'attestation et missions directes
 - Missions à assurance raisonnable et à assurance modérée
 - Rapports des missions de Non-assurance
 - Conditions préalables d'une mission d'assurance
 - Eléments d'une mission d'assurance
 - Relation tierce-partie
 - Objet sous-jacent de la mission d'assurance (subject matter)
 - Référentiel prédéfini (« against » criteria)
 - Preuves d'une mission d'assurance (Evidence)

QUIZZ 8

Devinez la mission, à partir d'un extrait de son rapport (opinion).

Rapport : « Nous n'avons pas pu collecter les preuves que le budget Approvisionnement de l'entreprise Z relatif aux 5 années 2020 à 2024 n'a pas été établi selon les méthodes scientifiques de prévisions adéquates. » :

- Mission :
- Type du rapport est :
- Niveau d'ass :
- Forme :
- Repère (référentiel) par rapport auquel cette certification est émise :
- Normes IAASB à appliquer :
- Caractéristiques de l'Info objet de la mission :

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- ❑ S21 : Besoin en audit financier
- ❑ S22 : Définition d'une mission d'assurance
- ❑ S23 : Niveaux d'assurance
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission
- ❑ S25 : Types et formes du rapport d'audit
- ❑ S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- ❑ **S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier**
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

7.1. Démarche ISA d'Audit financier

Section 7 : Aspects essentiels de la démarche

Selon les ISA, une mission d'audit financier comporte deux grandes phases :

- une phase appelée « **Planification** » (Planning) : comportant :
 - L'étape de la prise de connaissance générale de l'entreprise
 - & l'étape d'évaluation du contrôle internequi doivent avoir lieu avant la clôture de l'exercice audité et qui génèrent des suppositions de risques (révisables) un seuil de signification et un plan de travaux d'audit.
- et une phase appelée « **Exécution** » (Performing) : de mise en œuvre des tests de validation sur les comptes et des fois d'autres tests sur les procédures de SCI,..... phase comportant :
 - un pré-final : assistance à l'inventaire physique à la date de clôture, confirmation des soldes, etc...
 - et un final : qui consiste à mettre en œuvre les tests de validation de comptes (substantifs), dès l'arrêté du bilan par l'entreprise auditée.

N.B. : « l'intérim » c'est de tout auditer jusqu'à Septembre N, puis en N+1, auditer le 4ème Trim N.

*N.B. : L'auditeur financier depuis 2005 (Normes ISA basées sur la méthodologie par les risques et le Business Risk) adopte une **logique « Process »** en sa propre démarche d'audit et en défalquant les activités de l'entreprise auditée en process (voir chap 4 partie A)*

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

7.2. Eléments essentiels de la démarche

Section 7 : Aspects essentiels de la démarche

- Procédure d'Acceptation de la mission (enquêtes, infos publiques à collecter, estimation de l'indépendance du cabinet...) → **Lettre de mission**
- Prise de connaissance générale de la firme :
 (collecte d'info privée, visites, entretiens, observation, Inventaire...)
 ➤ Évaluation « préliminaire » du Système de Contrôle Interne
 (tests d'existence, défauts de conception/d'application...)
 ➤ Estimation du niveau de risque global d'audit RA :
 $RA = (RI \times RC \times RND) \Leftrightarrow$ (risque de laisser des anomalies sig. dans les EF après audit)
 ➤ Estimation des Seuil de Signification Global (SSg) & Seuils alloués
 ➤ Décision de l'approche (stratégie d'audit : intense / légère = corroborative / mixte)
- Planification des travaux de vérification : (Plan = [équipe, temps, tâches])
 ➤ Si (RIxRC) « fort » → RND faible → planifier un d'audit intense (plan I)
 ➤ Si (RIxRC) « faible » → RND fort → planifier un audit « léger » (plan I)
- Exécution du plan d'audit avec Démarche itérative = Possibilité de réviser le plan d'audit (décrit en haut) soit à la hausse soit à la baisse, une fois l'équipe d'audit fait face à une situation réelle différente de celle prévue (plan) :
 → Découverte d'erreurs +++ → révision RND \searrow (l'audit devient intense)(plan 2)
 → Découverte de peu d'erreurs → révision RND \nearrow (l'audit devient léger)(plan 2)
- Rapport d'audit : opinion non modifiée / modifiée
 (certif. Pure & simple/certif. avec réserves/refus/impossibilité), forme (+/-)

Audit financier selon les normes ISA

« Plan du Chapitre II »

Chapitre 2 : Cadre conceptuel de l'IAASB :

- ❑ S21 : Besoin en audit financier
- ❑ S22 : Définition d'une mission d'assurance
- ❑ S23 : Niveaux d'assurance
- ❑ S24 : Caractéristiques de l'info objet de la mission
- ❑ S25 : Types et formes du rapport d'audit
- ❑ S26 : Normes de l'IAASB : le cadre conceptuel
- ❑ S27 : Aspect essentiels de la démarche d'audit financier
- ❑ S28 : Aspect essentiels du Management de la qualité pour la gestion d'un cabinet de professionnel comptable.

8.1. Besoin en contrôle/management qualité

Section 8 : Aspects essentiels du Management de la Qualité pour la gestion du cabinet du prof. compt.

La profession comptable s'est dotée -contre les risques du métier- d'un code d'éthique (أخلاقيات المهنة), que tout professionnel devrait appliquer en ses missions, avec ses clients, avec ses confrères, avec son propre personnel... (code d'éthique de l'OECD, code d'éthique de l'IFEA de l'IFAC (Normes d'indépendance).

Mais les risques que peut vivre un cabinet de professionnel comptable ne sont pas seulement éthiques :

- ❑ risque d'oubli d'exécuter un élément de la démarche d'audit
- ❑ risque de manque de formation d'un membre de l'équipe d'audit qui a recommandé un ajustement inadéquat
- ❑ risque de conduire une mission de tenue comptable et une mission d'audit des mêmes données comptables pour un client
- ❑ risque de manque d'un système de veille juridique / fiscale / professionnelle... au sein du cabinet
- ❑ risque d'acceptation de missions plus que n'en peut supporter le nombre du personnel du cabinet...
- ❑ risque de payer les salaires du personnel du cabinet sans critères objectifs d'évaluation de leurs prestations

L'auditeur au sein de son propre cabinet devrait faire face à ses propres risques, devrait mettre en place et appliquer le référentiel de contrôle interne comme toute autre entreprise.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

8.2. Normes Management Qualité de l'IAASB

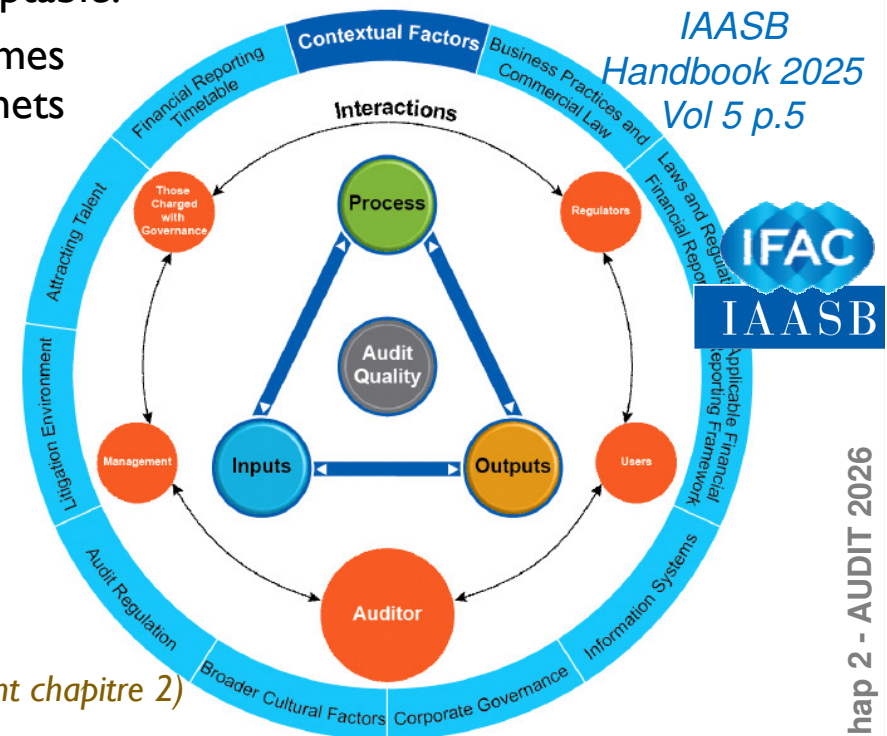
Avant 2018, il y avait une unique norme de contrôle qualité **ISQCI**, (voir 2018 IAASB Handbook Volume 2) englobant le contrôle qualité de la mission d'audit et le contrôle qualité au sein du cabinet professionnel comptable.

A partir de 2018, l'IAASB a conçu les normes de management de qualité au sein des cabinets de profession comptable et les a rendues d'application obligatoires à compter du 15-12-2022 :

- ISQM 1 → au niveau du cabinet
- ISQM 2 → au niveau de la mission

En fait, cette philosophie de gestion de la qualité :

- a été entamée par les Big4
- & elle s'inspire du référentiel CoSO 1 de contrôle interne et CoSO 2 de gestion des risques (rappel SCI en diapo 92 à 94 du présent chapitre 2)



Dernièrement (2022) un mémoire d'expertise comptable élaboré par un tunisien au sein de l'université tunisienne, a été primé par la FIDEF, car l'auteur s'est inspiré du référentiel CISA de l'ISACA d'audit des systèmes d'information pour repenser la gestion de la qualité en profession comptable et la gestion de la mission et de la qualité en mission d'assurance (basées sur le CoSO déjà).



Cadre Conceptuel des missions d'assurance

8.2. Normes Management Qualité de l'IAASB

Section 8 : Aspects essentiels du Management de la Qualité pour la gestion du cabinet du prof. compt.

ISQM I : gestion de la qualité au niveau de tout le cabinet

- a) Gouvernance et leadership ; *(adaptation des « responsabilités de leadership pour la qualité au sein du cabinet » de la norme ISQC I remplacée en partie par l'ISQM I)*
- b) Processus d'évaluation des risques du cabinet (**new**) ;
- c) Exigences éthiques pertinentes ;
- d) Acceptation et maintien des relations avec les clients et des engagements spécifiques ;
- e) Exécution de la mission ;
- f) Ressources ; *(adapté de « ressources humaines » dans la norme ISQC I / ISQM I)*
- g) Information et communication (**new**);
- h) Processus de surveillance et de remédiation. *(adapté de « surveillance » de la norme ISQC I / ISQM I)*

Les ISQM 1&2 sont en fait une effective application du référentiel CoSO de contrôle interne au cabinet professionnel comptable

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

8.2. Normes Management Qualité de l'IAASB

ISQM 2 au niveau de la mission réalisée par le cabinet pour son client

- (a) Lire et comprendre les informations obtenues auprès de l'équipe de mission et du cabinet
- (b) Discuter des questions importantes avec l'associé responsable de la mission et, le cas échéant, les autres membres de l'équipe affectée à la mission.
- (c) sur la base des informations obtenues aux points (a) et (b), identifier les domaines impliquant des jugements importants portés par l'équipe de mission,
- (d) Examiner une sélection de documents de mission qui étayent les jugements importants portés par l'équipe de mission et les conclusions auxquelles ils sont parvenus, puis évaluer :
 - i. la base sur laquelle l'équipe affectée à la mission a porté ses jugements importants,
 - ii. si la documentation de la mission étaye les conclusions tirées ; et
 - iii. Si les conclusions tirées sont appropriées.
- (e) Évaluer si des consultations appropriées ont eu lieu sur des questions difficiles ou litigieuses ou des questions impliquant des divergences d'opinions et les conclusions découlant de ces consultations.
- (f) Pour les audits d'états financiers, évaluer le fondement de la conclusion de l'associé (responsable de la mission) selon laquelle cet associé a assumé sa responsabilité globale de la gestion et de la qualité de la mission d'audit
- (g) Faire la revue de :
 - i. (Pour un audit d'états financiers) des états financiers et du rapport de l'auditeur y afférent, y compris, le cas échéant, la description des points clés de l'audit ; ou
 - ii. (Pour une mission d'assurance ou de services connexes) du rapport de mission et, le cas échéant, des informations objets de la mission.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

8.3. Rappel CoSO : Concepts et outils SCI

[à appliquer en cabinet de professionnel comptable (par conformité aux ISQM)]

Section 8 : Aspects essentiels du Management de la
Qualité pour la gestion du cabinet de prof. compt.

Les types de risques de contrôle interne en un cabinet moyen d'EC sont 5 :

- Risques liés au patrimoine **physique** du cabinet d'EC
- Risques liés au patrimoine **financier** du cabinet d'EC
- Risques liés aux **Clients** du cabinet d'EC
- Risques liés aux **Fournisseurs** du cabinet d'EC
- Risques liés aux **Collaborateurs employés** du cabinet d'EC
- (et pour les grands cabinets) : Risques liés à leur **image de marque**, à leur **capacité d'innovation** et **d'adaptation**...

Tout cabinet d'EC doit se créer un système de détection et d'évaluation de ses propres risques de contrôle interne, qui fonctionne selon les 7 étapes suivantes :

1. Identifier **régulièrement** les risques de SCI possibles (établir une **liste**),
2. **Classer** selon un **ordre de gravité** cette liste de risques de SCI,
3. Pour les risques les plus graves et selon budget, concevoir des **procédures** de SCI qui seront appliquées absolument à **toute** transaction ou mission,
4. Pour chaque procédure, former les **collaborateurs** qui vont l'appliquer,
5. Pour chaque procédure, concevoir et appliquer un **contrôle** régulier (par un **responsable de mission ou département**) de ce que appliqueront les collaborateurs comme procédure
6. Pour chaque procédure, le responsable **QRM** fera régulièrement des **tests** sur les **contrôles** exécutés par les responsables,
7. Le responsable **QRM** (en cabinet d'EC) **révisera régulièrement** la liste des risques et les résultats des tests de contrôles (**pilotage**)

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

8.3. Rappel CoSO : Concepts et outils SCI

[à appliquer en cabinet de professionnel comptable (par conformité aux ISQM)]

Section 8 : Aspects essentiels du Management de la Qualité pour la gestion du cabinet de prof. compt.

- Pour classer les risques selon leur gravité, on utilise en pratique la matrice de classement des risques (MCR) (*cartographie des risques simplifiée*) :

Probabilité de survenance du risque de SCI	Très fréquent	2 R5 & R7 a	3 d	3 R6 g
	Moyennement fréquent	1 b	2 R2 e	3 h
	Peu fréquent	1 R3 c	1 R1 f	2 i
MCR : Matrice de classement des risques du SCI		de 0 dt à 15 000 dt	de 15 001 dt à 30 000 dt	de 30 001 dt à 50 000 dt & +
Impact financier subi si le risque se réalise				

Résultat obtenu :

Ordre décroissant de gravité :

- zone 3 R6 (*le plus grave*)
- zone 2 R2
- zone 2 R5 & R7
- zone 1 R1
- zone 1 R3 (*le moins grave*)

Source : Global Association for Risk Professionals

- On calcule ou estime pour chaque risque identifié une probabilité d'existence et une perte financière possible, puis on met chaque risque en la case adéquate dans la matrice MCR selon ces 2 critères.
- Le classement obtenu montrera quels sont les risques les plus graves parmi toute la liste. Ces risques graves doivent être couverts par des procédures de contrôle interne en toute urgence (selon budget).
- Une fois des procédures créées, les employés les appliqueront pour toute transaction et les responsables contrôleront régulièrement.

Cadre Conceptuel des missions d'assurance

8.3. Rappel CoSO : Concepts et outils SCI

[à appliquer en cabinet de professionnel comptable (par conformité aux ISQM)]

t de la
ompt.

- Pour tester les contrôles des procédures, on utilise en pratique la matrice des tests des contrôles (MTC) :

Matrice des tests des contrôles :			Type de contrôle de la procédure				contrôle interne				Test du Contrôle			
Procédure	N° du Ctrl	Description	Automatisé	Manuel	Préventif	DéTECTIF	C A V R				Périodicité	Description du test du Contrôle	Taille échantillon	Observ - Conclusion
							C	A	V	R				
<u>Procédure A d'Achats d'engrais naturels</u>	1	La secrétaire calcule la quantité mensuelle d'engrais livrés par fermier et la compare avec la quantité minimale de la convention signée entre le fermier et Zahret Néapolis		X		X	X	X			Monthly	L'auditeur sélectionne un échantillon de conventions et en teste les Bons de réception (BR). Ou bien prend un échantillon des états de livraison	4	
	2	Le Directeur général de Zahret Néapolis vérifie chaque trimestre les paiements en espèces des fermiers en comparant les reçus de tout le trimestre, les états des livraisons de tout le trimestre et la souche des chèques mensuels donnés au Financier.		X		X	X	X			Quarterly	L'auditeur sélectionne un échantillon de souches de chèques et remonte aux Bons de Réception et à l'état des livraisons	2	

Fin Chap 2

Section 8 : Aspects e
Qualité pour la gest

- Pour chaque procédure appliquée par les employés, normalement à toutes les transactions ou opérations, le responsable contrôle cette exécution de façon régulière et l'auditeur interne teste le contrôle fait par le responsable.
- L'auditeur interne teste tous les contrôles et donc toutes les procédures
- L'auditeur financier externe ne teste que les contrôles des procédures ayant impact sur les états financiers.

Liste Annexes Chap 2

Annexes Chap 2		Nb Pages
4	Quelques Ex de paragraphes d'opinion (selon normes IAASB) (Vérification : Dr Bahri AbdelAali2023) (Source : Handbook IAASB 2022 Fr)	3
5	Exemple de Rapport CAC pour SA (Source : 2023 Cabinet Youssef Kataa)	4
6	Exemple de Rapport d'examen limité (intégré au CAC) pour SA (Source : 2023 Cabinet Youssef Kataa)	1
7	Exemple de Rapport Covid (Procédures convenues) (Source : 2020 Cabinet Abir Ben Aoun)	4
8	Arbre de décision : Normes IAASB © FENDRI Souhir (Vérification : 2021 Cabinet Eya Turki, en vigueur en 2026)	1

Remarques liées à la diapo 62

- Niveau d'ass nulle = 0% → risque = 100%
- Niv d'ass modérée $0% < X \leq 60%$ → $40% < \text{risque} < 100%$
(60% car à 50% la proba est égalitaire, elle ne donne aucune info utile)
- Niv d'ass raisonnable $60% < X \leq 100%$ (95%) → risque 5%
- Niv d'ass absolue = 100% → risque = 0

- Normes de l'IAASB (IFAC) ne prennent en considération que les niveaux modéré et raisonnable :
 - Mission à niv d'ass nulle : est une mission possible mais inutile
 - Mission à niv absolu : est une mission impossible à réaliser mais très utile

Remarques liées à la diapo 62

- Niveaux d'assurance tels que définis par la diapo 63 :
 - **Assur Absolue 100%**
 - **Assur Raisonnable 95%**
 - **Assur Modérée X : $60\% < X < 95\%$**
 - **Assur nulle : $X=0\%$ (la relation est entre 3 parties, et l'objet de la mission c'est la vérification mais une vérification qui n'apporte aucune utilité à la partie qui a commandé la mission à l'auditeur)**
- **Mission d'assurance à assurance inexistante (une relation à 2 parties et non pas 3 et où il n'y a pas de vérification mais plutôt une création d'info)**
- **Le risque et l'assurance sont corolaires :**
 - **À assurance absolue, correspond un risque nul**
 - **À assurance raisonnable, correspond un risque de max 5%**
 - **À assurance modérée, correspond un risque entre 5% et 40%**
 - **& à assurance nulle, correspond un risque de 100%**
- **Procurer au client une assurance raisonnable signifie : réussir à lui enlever tous ses doutes face à l'info objet de la mission telle que établie par la partie qui en est responsable, en laissant une marge de seulement 5% au doute (non significative).**

Remarques liées à la diapo 66

- Information à vérifier (produite par autrui) :
 - C'est une mission à assurance (raisonnable ou modérée)
 - C'est une relation entre 3 parties
 - C'est une mission où le but est de vérifier l'info objet de la mission

- Information à produire (à concevoir/ à créer/ à traiter..) :
 - C'est une mission à assurance inexistante
 - C'est une relation entre 2 parties seulement
 - C'est une mission qui, même si elle comporte de la vérification, cette vérification n'est qu'une tâche à effectuer parmi d'autres, et n'est pas le but de la mission (voir exemple rapport covid en [Annexe 7](#) : le but de la mission c'est de mettre en place une procédure qui dégage des données qui seront par la suite comparés à des chiffres exigés par l'Etat pour permettre l'octroi d'aide de 200dt le mois aux personnels.)

Exemple lié à la diapo 67

Si l'Objet de la mission d'assurance = états financiers (EF)

- Complet dans le temps et Complet dans l'espace
- inComplet dans le temps et Complet dans l'espace (ex : bilan du 1^{er} janv au 30 – 6)
- Complet dans le temps et inComplet dans l'espace (ex : audit d'une rubrique stock établie du 1-1-N au 31-12-N)
- inComplet dans le temps et inComplet dans l'espace (ex : Audit rubrique Client établie du 1^{er} – 07 N au 31-12-N)

Remarques relatives à la diapo 71 : Types de rapports

- Ex de rapport CPS écrit conformément aux normes ISA 700 à 800 : « Les EF de l'entreprise X clôturés au 31-12-N, sont sincères et réguliers, et ce dans tous leurs aspects significatifs et conformément au Système comptable tunisien de 1997 ».
- Ex de rapport CPS écrit conformément aux normes ISA 700 à 800 : « Les EF de l'entreprise X clôturés au 31-12-N, représentent l'image fidèle, et ce dans tous leurs aspects significatifs et conformément au Système comptable tunisien de 1997 ».
- Ex de rapport Refus de Certif écrit conformément aux normes ISA 700 à 800 : « Les EF de l'entreprise X clôturés au 31-12-N, ne sont ni sincères ni réguliers, et ce dans tous leurs aspects significatifs et conformément au Système comptable tunisien de 1997 ».
- Ex de rapport Refus de certif écrit conformément aux normes ISA 700 à 800 : « Les EF de l'entreprise X clôturés au 31-12-N, ne représentent pas l'image fidèle, et ce dans tous leurs aspects significatifs et conformément au Système comptable tunisien de 1997 ».
- Ex de rapport C-Rv écrit conformément aux normes ISA 700 à 800 : « Les EF de l'entreprise X clôturés au 31-12-N, sont sincères et réguliers, et ce dans tous leurs aspects significatifs et conformément au Système comptable tunisien de 1997, sous réserve de rectifier les erreurs significatives suivantes : - erreur 1 : ... - erreur 2 : ... (fin du rapport) ».

Remarques relatives à la diapo 71 : Sort des erreurs découvertes par l'auditeur

- ~~Ex de rapport C-Rv écrit conformément aux normes ISA 700 à 800 : «je suis dans l'impossibilité d'exprimer une opinion vis à vis des Etats fin établis selon les NCT, sous réserve de rectifier les erreurs significatives suivantes : ... fin du rapport)». Il est illogique qu'un rapport IEO s'exprime avec réserves !!~~
- En mai 2021 j'ai presque fini la mission d'audit d'EF : j'ai détecté avec mon équipe 150 anomalie (erreur comptable) sig. Le 05 Mai nous nous sommes réuni avec le dirigeant et nous lui avons demandé de rectifier ces 150 AS. Il a accepté de rectifier 148 AS. → 2 AS restent non rectifiées en la dernière version des EF. Le 25 Mai 2021 se réunit l'AGO, le Dirigeant présente son rapport de gestion les EF, et moi je lis mon rapport d'audit c'est un Rapport CRv.
- En mai 2021 j'ai presque fini la mission d'audit d'EF : j'ai détecté avec mon équipe 2 anomalies (erreurs comptables) Sig. Le 05 Mai nous nous sommes réuni avec le dirigeant et nous lui avons demandé de rectifier ces 2 AS. Il n'a pas accepté de rectifier 02 AS. → 2 AS restent non rectifiées en la dernière version des EF. Le 25 Mai 2021 se réunit l'AGO, le Dirigeant présente son rapport de gestion les EF, et moi je lis mon rapport d'audit c'est un Rapport CRv.
- En mai 2021 j'ai presque fini la mission d'audit d'EF : j'ai détecté avec mon équipe 150 anomalies (erreurs comptables) Sig. Le 05 Mai nous nous sommes réuni avec le dirigeant et nous lui avons demandé de rectifier ces 150 AS. Il a accepté de rectifier 150 AS. → aucune AS ne reste non rectifiées en la dernière version des EF. Le 25 Mai 2021 se réunit l'AGO, le Dirigeant présente son rapport de gestion les EF, et moi je lis mon rapport d'audit c'est un Rapport CPS.

Remarques relatives à la diapo 75 : Exemples d'extraits de rapports

Section 5 : Types & Formes du rapport

- Exemples :
 - (Forme +) & (Refus) : « Les EF de l'Entreprise X clôturés au 31-12-2019 ne sont ni sincères ni réguliers, et ce en tous leurs aspects significatifs vis-à-vis des NCT »
→ Ass raisonnable
 - (Forme +) & (Refus) : « Les EF de l'Entreprise Y clôturés au 31-12-2018 ne représentent pas l'image fidèle, et ce en tous leurs aspects significatifs vis-à-vis des IFRS »
→ Ass raisonnable
 - (Forme -) & (CPS): « Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF financiers de X clôturés au 31-12-2019 ne sont ni sincères ni réguliers et ce en tous leurs aspects.....SCT »
→ Ass modérée
 - (Forme -) & (Refus): « Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF de Y clôturés au 31-12-18 représentent l'image fidèle et ce dans tous leurs.... IFRS »
→ Ass modérée

Remarques relatives à la diapo 75 :

Section 5 : Types & Formes du rapport

- CPS et forme +
 - Les EF sont sincères et réguliers et ce
- CPS et forme –
 - Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF ne sont ni sincères ni réguliers et ce dans....
- Refus et forme +
 - Les EF Ne sont ni sincères ni réguliers et ce dans...
- Refus et forme –
 - Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF sont sincères et réguliers et ce dans
- Certif avec Reserv et forme +
 - « sous réserve de rectifier les anomalies suivantes, les EF ... sont sincères et réguliers....»
- Certif avec Reserv et forme – « sous réserves de rectifier les anomalies.... Nous n'avons pas pu collecter les preuves que les EF ne sont ni sincères ni réguliers...

Remarques relatives à l'Annexe 7 Rapport Covid (Procédures convenues)

Établissement de données prouvant que l'entreprise a droit à l'indemnité Covid (200dt) suite au confinement de Mars-Mai 2020. Client vous propose la mission en Juin 2020, vous clôturez la mission en Juillet 2020 et vous lui procurez les preuves en question :

- CA de Avril a chuté par rapport à celui de Mars, de 25% et plus
- Effectif d'Avril a chuté de 10% par rapport à celui de Mars
- Le client a droit à l'indemnité de 200dt par employé et par mois de confinement
- Le client demande au Professionnel comptable de lui créer une nouvelle procédure (de CI / de gestion) qui n'existait pas avant, qui compare le CA mois N à mois N-1 et l'effectif mois N à mois N.
- Relation à 2 parties
- Est-ce une mission de vérification ? : non, car il s'agit de mettre en place une procédure et non pas d'auditer une procédure déjà établie par quelqu'un d'autre (la comparaison du CA et de l'effectif n'est qu'une tâche parmi celles demandées mais ne constitue pas le but principal de la mission)
- Assurance inexistante : le client n'a aucun doute vis-à-vis d'une info établie par une 3^{ème} partie, il est en train de vous procurer toutes les données possibles pour que vous puissiez réaliser la procédure, puis comparer les données y dégagées.
- **C'est une Mission de procédures convenues**

(Au Canada, le rapport COVID s'exécute différemment car les données de toute entreprise sont connues de l'Etat Canadien, l'auditeur se suffit à attirer l'attention de l'entreprise en son rapport covid pour restituer la dette de l'indemnité de l'Etat, on lui applique la norme de compilation).

Chap 2 Quiz 4 : Diapo 53 Réponses au Quiz 4

Section I : Besoin d'audit financier

- Résumé : Il ne peut y avoir de « Besoin » de mission d'assurance que SI :
 - Il existe une asymétrie d'info et un possible conflit d'intérêt entre 2 parties des 3
 - Il existe au moins 3 parties : 2 entre lesquels l'asymétrie d'info existe et la 3eme partie qui jouera : l'arbitre.
 - L'info objet de la mission d'assurance est traçable, auditable.
- Il naît donc besoin de vérification par rapport à un référentiel d'une info objet de la mission d'assurance.

QUIZZ 4 :

- Q1 : en mission d'audit fin, quel référentiel utilise l'auditeur pour comparer avec les EF de son client audité ? → **NCT / IFRS**
- Q2 : en mission d'audit fin, quel référentiel utilise l'auditeur pour exécuter sa mission ? → **normes ISA**
- Q3 : le conflit d'intérêt dans une mission de diagnostic du SCI établi par l'auditeur interne pour le CA (référentiel CoSO), il est entre qui et qui ? → **entre l'auditeur interne et la Direction**
- Q4 : le conflit d'intérêt dans une mission de diagnostic du Budget 2022-2026 établi par le contrôleur de gestion pour le CA (référentiel méthodes de prévision), il est entre qui et qui ? → **entre Contrôleur de Gestion et Direction**

Chap 2 Quiz 5 : Diapo 60

Réponses au Quiz 5

Section 2 : Définition de la mission d'assurance

Vous êtes expert comptable, votre client "Sté XYZ" vous propose trois missions :

Laquelle est une mission d'assurance ? Laquelle est une mission d'audit financier ?

- **Mission A** : lui tenir ses registres de paie, puisque XYZ dispose de 1000 ingénieurs informatiques comme employés (outsourcing Paie) : calculer les salaires chaque mois établir les bulletins de paie, établir le récap de Paie et aider au renseignement des déclarations sociales, XYZ se chargera des paiements sur la base de vos calculs.
- **Mission B** : lui diagnostiquer son système de contrôle interne s'il est établi selon le CoSO I ou selon l'approche traditionnelle : Observer le SCI, conduire les interviews avec les Directeurs, tester certaines procédures et établir un rapport de conformité du SCI de XYZ au référentiel CoSO I, rassemblant toutes les défaillances des procédures actuelles de CI de XYZ vis à vis du référentiel, en proposant pour chaque défaillance une procédure rectifiée efficiente.
- **Mission C** : Vérifier si les processus de gestion établi au sein de XYZ a le niveau de qualité adéquat vis à vis des normes ISO (27000/30300/30301/41011) : Observer les procédures de gestion, y détecter les défaillances vis à vis des normes ISO citées et proposer les rectifications efficientes nécessaires.

→ Aucune n'est une mission d'audit financier, mais elles sont toutes des missions d'assurance (N.B. : mission A est une mission de compilation)

Chap 2 Quiz 6 : Diapo 68

Réponses au Quiz 6 : Typologie de l' I.O.M.A.

Section 4 : Caractéristiques Info auditée

	Mission	Types IOMA
1	<u>Audit SCI :</u>	info passée, qualitative, complète
2	<u>Audit Procédure de gestion RH</u>	info passée, qualitative, incomplète dans l'espace, complète dans le temps.
3	Client propose la mission en Mai 2021 : <u>Audit Budget des ventes du 2eme semestre 2022</u>	info future, quantitative, incomplète dans le temps & dans l'espace.
4	<u>Audit Budget de 2023</u> , mission proposée en 2021	info future (<i>projections, données prévisionnelles...</i>), quantitative, complète
5	<u>Audit de la rubrique clients du 2eme semestre de 2020</u> , mission proposée en 2021	info passée, quantitative, incomplète dans l'espace & dans le temps.
6	<u>Audit EF de 2020</u> , nous sommes en 2021	info passée, quantitative, complète.
7	Client qui propose à votre cabinet la mission suivante : nous sommes en Juin 2021, il vous demande <u>d'auditer les EF de 2021</u> . l'audit ne sera entamé que si le bilan sera clôturé	info passée, quantitative, complète.

Chap 2 Quiz 7 : Diapo 69

Réponses au Quiz 7

Section 4 : Caractéristiques Info audité

- Mr Karim me propose la Mission A avec l'une des deux options :
 - Option 1 : collecter les données clients et les mettre sous forme de tableau des clients des 5 dernières années : le délivrable c'est la Base de données Clients.
 - Option 2 : mettre en place une procédure automatisée de collecte de données clients, éventuels et y insérer les données des clients des 5 années passées. : le délivrable c'est une procédure (contenant un logiciel, et la BD-Clients)
- Mon rôle est il un rôle de vérification ? **Non**
- Quand je vais exécuter cette mission, est ce que j'y serais en relation professionnelle avec seulement Mr Karim ou bien moi, Karim et quelqu'un d'autre ?
 - 2 personnes → relation à 2 parties.
 - c'est une mission à assurance inexistante
- Mission B : Mr Karim m'a demandée de vérifier si Mme Samia qui avait commencé à établir le tableau des clients de l'entreprise si elle l'a établie en bonne et due forme ou pas. Cette mission est elle une mission d'assurance ?
 - c'est une mission ou il y a vérification, il y a 3 parties, et il y a un rapport sur le travail de Mme Samia. Le niveau d'assurance est raisonnable ou modérée.

Chap 2 Quiz 8 : Diapo 8 I

Réponses au Quiz 8

Deviner une mission à partir de son rapport

Section 6 : Normes de l'IAASB

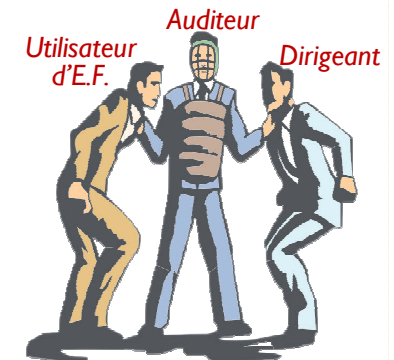
Rapport : « Nous n'avons pas pu collecter les preuves que le budget Approvisionnements de l'entreprise Z relatif aux 5 années 2020 à 2024 n'a pas été établi selon les méthodes scientifiques de prévisions adéquates. »

- Mission : **Audit de budget : c'est une mission d'assurance**
- Type du rapport est : **CPS (certification pure & simple)**
- Niveau d'ass : **limitée = modérée**
- Forme : **négative**
- Référentiel (repère) par rapport auquel la certification est émise :
 - **les méthodes scientifiques de prévisions (adéquates)**
- Normes IAASB à appliquer :
 - **ce ne sont pas les ISA, ce sont les normes ISAE de l'IAASB.**
- Caractéristiques de l'Info objet de la mission :
 - **Future** (transactions traitées par le budget sont futures)
 - **Quantitative** (le budget est un tableau chiffré)
 - **Incomplète dans l'espace** (budget approuvé et non total), **complète dans le temps** (5ans)
 - **à vérifier** (audit de budget et non établissement de budget)

L'audit est une mission d'assurance

Qu'est ce qu'une mission d'assurance ?

- Il ne peut y avoir de « Besoin » de mission d'assurance que si :
 - Il existe une partie A qui établit (responsable de) une information objet de la mission
 - Il existe une 2^{ème} partie B qui utilise par la suite l'info objet de la mission
 - Il existe une asymétrie d'info entre les 2 parties A et B
 - Il existe un possible conflit d'intérêt entre ces mêmes 2 parties A et B
 - Le professionnel (3^{ème} partie C) qui réalisera la mission d'assurance jouera le rôle d'arbitre entre ces 2 parties (la relation devient à 3 parties ABC).
 - Enfin l'info objet de la mission d'assurance est traçable, auditable.
- Il naît ici donc chez la partie B un besoin de vérification par rapport à un référentiel d'une info objet de la mission d'assurance.
- Une fois l'arbitre, le professionnel, le praticien (C) intervenu, il donnera de l'assurance à B que A avait établi l'Info selon les règles de l'art ou inversement.
- Suite à l'intervention de C (rapport), le doute de B disparaîtra :
 - soit positivement (A a bien établi l'IOMA)
 - soit négativement (A a mal établi l'IOMA).



ANNEXE 4 CHAP 2 : QUELQUES EXEMPLES DE PARAGRAPHES D'OPINION SELON LES NORMES IAASB

Type d'opinion	Qualification de l'opinion	Extrait de la norme ISA :	Titre de l'exemple de rapport à l'annexe de la norme ISA	n° de l'exemple à l'annexe de l'ISA	Pages au Manuel 2022 de l'IAASB	Texte obligatoire du paragraphe d'opinion selon la norme ISA concernée
1 CPS : Certification pure et simple	Opinion non modifiée	ISA 700 "Opinion et rapport sur des états financiers"	Rapport sur les états financiers d'une entité cotée, préparés conformément à un référentiel reposant sur le principe de l'image fidèle.	Annexe rapport n°1	Volume 1 pages 869 à 872	<p>Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ABC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 20X1, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.</p> <p><i>A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 20X1, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière</i></p>
2 CPS : Certification pure et simple	Opinion non modifiée	ISA 700 "Opinion et rapport sur des états financiers"	Rapport sur les états financiers d'une entité autre qu'une entité cotée, préparés conformément à un référentiel à usage général reposant sur le principe de conformité (ex Fr : sincérité et régularité)	Annexe rapport n°4	Volume 1 pages 882 à 884	<p>Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ABC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 20X1, et le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.</p> <p><i>A notre avis, les états financiers ci-joints de la société, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la loi XYZ du pays X.</i></p>
3 Certification avec réserve	opinion modifiée	ISA 705 révisée "expression d'une opinion modifiée"	Rapport de l'auditeur comportant une opinion avec réserve en raison d'une anomalie significative dans les EF	Annexe rapport n°1	Volume 1 pages 920 à 922	<p>Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société ABC qui comprennent l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.</p> <p><i>A notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "fondement de l'opinion avec réserve" de notre part, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 20X1, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS)</i></p>

Type d'opinion	Qualification de l'opinion	Norme ISA concernée	Titre de l'exemple de rapport à l'annexe de la norme ISA concernée	n° de l'exemple à l'annexe de l'ISA	Pages au handbook IAASB Vol 1	Texte obligatoire du paragraphe d'opinion selon la norme ISA concernée
4 Refus de certification	Opinion modifiée	ISA 705 révisée "expression d'une opinion modifiée"	Rapport comportant une opinion défavorable en raison d'une anomalie significative dans les EF consolidés	Annexe Rapport n°2	Volume 1 pages 923 à 925	<p>Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ABC et de ses filiales qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 20X1, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.</p> <p><u>A notre avis, en raison de l'importance du problème soulevé dans la section "fondement de l'opinion défavorable" de notre part, les états financiers consolidés ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 20X1, ni de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS)</u></p>
5 impossibilité d'exprimer une opinion	Opinion modifiée	ISA 705 révisée "expression d'une opinion modifiée"	Rapport comportant la formulation d'une impossibilité d'exprimer une opinion en raison de l'impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur de multiples éléments des états financiers.	Annexe Rapport n°5	Volume 1 pages 931 à 932	<p>Nous avons reçu pour mission d'effectuer l'audit des états financiers de la société ABC qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 20X1, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.</p> <p><u>Nous n'exprimons aucune opinion sur les états financiers ci-joints de la société. En raison de l'importance des problèmes décrits dans la section "Fondements de l'impossibilité d'exprimer une opinion" de notre rapport, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces états financiers.</u></p>
ISA 700		Opinion non modifiée (CPS)				
ISA 701		Elements clés d'audit (KAM) (voir Chap 3B)				
ISA 705	révisée	Opinions modifiées (CRv, RC, IEO)				Applicable aux EF clos à partir du 15 décembre 2016
ISA 706	révisée	Paragraphe d'observation				
ISA 710		Informations comparatives				Applicable aux EF clos à partir du 15 décembre 2009
ISA 720	révisée	Responsabilités / autres infos				
ISA 800	révisée	Audit vis-à-vis de référentiel spécifique				Applicable aux EF clos à partir du 15 décembre 2016
ISA 805	révisée	Audit d'état financiers isolés				
ISA 810	révisée	Rapport / EF résumés				

Type d'opinion	Opinion qualifiée en tant que :	Norme concernée	Titre de l'exemple à l'annexe de la norme concernée	n° de l'annexe	Pages au handbook IAASB Vol 2	Texte obligatoire du paragraphe d'opinion selon la norme ISA concernée
Certification pure et simple	opinion non modifiée	ISAE 3000	Pas d'annexe : des exemples de paragraphes d'opinion sont cités par la norme selon l'info objet de la mission d'assurance	-	Vol 2 page 73	<p>A 179 : (Assurance raisonnable)</p> <ul style="list-style-type: none"> - "A notre avis, l'entité s'est conformée, dans tous ses aspects significatifs à la loi XYZ" - "A notre avis, la prévision de la performance financière de l'entité a été correctement préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères XYZ" - "A notre avis, la déclaration de [partie appropriée] selon laquelle l'entité s'est conformée à la loi XYZ donne une image fidèle dans tous ses aspects significatifs" <p>A 181 : (Assurance modérée)</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que [l'entité] ne s'est pas conformée, dans tous ses aspects significatifs, à la loi XYZ"...
Pas d'assurance Pas d'opinion	Pas d'assurance Pas d'opinion	ISRS 4400 révisée "Missions de procédures convenues"	"Exemple de rapports de mission de procédures convenues"	Annexe 2 de la norme ISRS 4400 révisée	Vol 2 pages 191 à 192	<p>Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la norme internationale de services connexes (ISRS) 4400 (révisée), "Missions de procédures convenues". Une mission de procédures convenue implique la mise en œuvre des procédures convenues avec [donneur de mission] ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.</p> <p>La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission d'assurance. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance. Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.</p>
		Préface, glossaire et Normes ISRE	Traduction officielle (accréditée par l'IFAC) non encore réalisée : se référer à la version originale en anglais 2022		Vol 2 page 3	<p>"le Manuel des prises de position internationales en matière de gestion de la qualité, d'audit, d'examen limité, d'autres missions d'assurance et de services connexes - édition 2022 (volume II), publié en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en Octobre 2023, a été partiellement traduit en français par Comptables Professionnels Agréés du Canada / Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada) en Février 2024, et est utilisé avec la permission de l'IFAC."</p>

ANNEXE 5 – CHAP 2

EXEMPLE DE RAPPORT CAC – CERTIFICATION PURE ET SIMPLE, AVEC « KEY AUDIT MATTERS »

Conformité avec normes ISA du manuel IAASB 2022 publié le 16/02/2024, vérifiée par Mr Youssef Kataa, Source : (Siteweb CMF)
https://www.cmf.tn/sites/default/files/pdfs/emetteurs/informations/consultations/adwya_efd311217.pdf

(A étudier ici les constituants d'un rapport d'audit financier et les KAM : Key Audit Matters (en jaune))

ADWYA SA
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les Actionnaires de la Société ADWYA S.A
Route de la Marsa-Km 14

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ADWYA S.A », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **39 032 619 DT** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **4 914 454 DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **252 814 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Reconnaissance du revenu

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, le revenu de la société Adwya s'élève à 95,3 millions de dinars et représente 97,8% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison de son importance dans les comptes de la société et de son évolution par rapport à l'exercice 2016.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques et l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur le revenu présentées dans les notes aux états financiers.

Evaluation de la provision pour dépréciation des créances clients

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les créances clients inscrites au bilan de la société s'élèvent à 18,3 millions de dinars. La société est amenée à traiter avec de multiples clients en Tunisie et à l'étranger. Les clients sont essentiellement des grossistes répartiteurs et la Pharmacie Centrale de Tunisie.

La direction estime la probabilité de recouvrement des créances clients à partir de l'ancienneté des créances, de l'historique des paiements et détermine le montant de la provision nécessaire.

Nous avons considéré la détermination des provisions sur les créances clients comme un point clé de l'audit en raison du jugement nécessaire à l'appréciation du caractère recouvrable des créances clients.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et évaluer les contrôles clés identifiés ;
- Revoir la politique de recouvrement et la politique de dépréciation des créances ;
- Apprécier les hypothèses utilisées relatives à l'estimation des perspectives de recouvrement des créances ;
- Examiner avec la direction les raisons du retard de paiement de certains clients et la pertinence des provisions associées en considérant, entre autre, les facteurs tels que les plans de paiements négociés, l'historique de paiement, les relations commerciales encourus avec ces clients, et les règlements post clôture de l'exercice ;
- Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec la politique de la société.

Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2017, les ristournes inscrites au résultat de la société s'élèvent à 3 millions de dinars.

Les ristournes et coopérations commerciales reçues par la société de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs.

Compte tenu des spécificités propres à chaque contrat, l'évaluation et la comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales ;
- Apprécier la conception et l'application de ces contrôles ;
- Rapprocher les données utilisées dans les calculs des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats conclus avec les fournisseurs ;

- Comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et résumons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2018

Société Mourad Guellaty et Associés

(merci à Mr Youssef Kataa (expert comptable) pour la vérification de cet exemple de rapport)

ANNEXE 6 – CHAP 2

EXEMPLE DE RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

Conformité avec les normes ISRE de l'IAASB HandBook 23-24 (anglais), vérifiée par Mr Youssef Kataa
(Source rapport : CMF siteweb)
<https://www.cmf.tn/consultation-des-tats-financier-des-soci-t-s-faisant-ape>

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA S.A

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de la société « Alkimia S.A »,

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « Alkimia S.A », arrêté au 30 juin 2018 ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 09 Octobre 2018

Les Co-commissaires aux comptes

International Financial Consulting
Lotfi REKIK

AMC Ernst & Young
Anis LAADHAR

(merci à Mr Youssef Kataa (expert comptable) pour la vérification de cet exemple de rapport)

RAPPORT SPECIAL DE PROCEDURES CONVENUES
SUR LES CRITERES DE DEFINITION
DES ENTREPRISES AFFECTEES
PAR LA COVID 19
SOCIETE XX SA Septembre 2020

Tunis, le 22 septembre 2020

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA SOCIETE XX TUNISIE

Objet : RAPPORT SPECIAL DE PROCEDURES CONVENUES
SUR LES CRITERES DE DEFINITION DES ENTREPRISES AFFECTEES
PAR LA COVID 19 (ISRS 4400)

Monsieur,

Dans le cadre de la mission spéciale prévue par l'arrêté **2020-308 du 08 Mai 2020**, relative à l'examen des critères de définition des entreprises affectées prévus par **l'article 3 du décret gouvernemental n° 2020-308 du 8 mai 2020**, nous avons mis en œuvre les procédures convenues avec **la commission d'accompagnement et d'appui aux entreprises affectées par les répercussions de la propagation de la Covid-19**, indiquées ci-dessous, au titre de la demande de bénéfice de la société XX TUNISIE des mesures mentionnées aux articles 2, 3, 11 et 12 du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020 ainsi que les différents textes d'application. De ce fait, cette mission exceptionnelle, qui nous est réglementairement dévolue, a été effectuée selon la norme ISRS 4400 publiée par l'IAASB et notre rapport émis selon le modèle publié par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Il est entendu que nos travaux effectués par sondage n'ont pas pour objet de détecter spécifiquement les fraudes fiscales ni de préjuger la décision qui sera retenue par la commission d'accompagnement et d'appui aux entreprises affectées par les répercussions de la propagation de la Covid-19.

Les procédures ont été mises en œuvre dans le seul but d'examiner les critères prévus par l'article 3 du décret gouvernemental n° 2020-308 du 8 mai 2020 et peuvent être résumées comme suit :

1. Procédures convenues pour le chiffre d'affaires des mois de mars et avril 2019 et 2020 :

- 1.1. Nous avons examiné le système d'information en place relative à la gestion des ventes ou des prestations de services, à la facturation et au recouvrement des créances ;
- 1.2. Pour un échantillon représentatif de factures et de bons de livraisons établies en 2019 et 2020, nous avons vérifié leur comptabilisation, leurs déclarations et leur rattachement correcte au mois concerné ;
- 1.3. Pour un échantillon représentatif de flux financiers et de moyens de paiement reçus en 2019 et 2020, nous nous sommes assurés de la facturation des marchandises ou prestations de services objet de ces règlements, ainsi que la déclaration de ce chiffre d'affaires et leur rattachement correcte au mois concerné ;
- 1.4. Nous avons calculé la variation des chiffres d'affaires des mois de Mars et Avril 2020 par rapport à ceux des mois de Mars et Avril 2019, ou par rapport à la moyenne de leur chiffre d'affaires durant les mois antérieurs selon le cas ;
- 1.5. Nous nous sommes entretenus avec la direction de l'entreprise au sujet de l'origine des variations des chiffres d'affaires ;

2. Procédures convenues pour le maintien du personnel :

- 2.1. Nous avons obtenu les journaux de paie des mois de Février, Mars, Avril et Mai 2020 et nous avons vérifié le décaissement effectif des montants nets à payer figurant au niveau des journaux qui nous ont été communiqués ;
- 2.2. Nous avons procédé à un rapprochement nominatif des employés figurant au niveau du journal de paie du mois de Février et ceux figurant sur les journaux des mois de Mars, Avril et Mai 2020 et identifié les suppressions éventuelles d'emplois ;
- 2.3. Nous nous sommes entretenus avec la direction de l'entreprise pour obtenir des explications sur les emplois supprimés entre d'une part le mois de Février 2020, et d'autre part les mois de Mars, Avril et Mai 2020 ;
- 2.4. Nous avons obtenu les éléments probants supportant les situations de fin de la relation de travail admises par le décret gouvernemental : fin de la durée contractuelle, litige, mise en retraite anticipée ;

- 2.5. Pour les employés maintenus, nous avons analysé de manière détaillée l'évolution des salaires entre d'une part le mois de Février 2020, et d'autre part les mois de Mars, Avril et Mai 2020. Pour les variations enregistrées, nous nous sommes assurés qu'elles sont dûment expliquées (variation du volume horaire, réduction des primes liées à la présence, congés sans soldes...)
- 2.6. Pour les employés maintenus, dont les salaires n'ont pas été payés au mois de Mars, Avril et Mai 2020, nous avons obtenu une déclaration sur l'honneur de la part de la direction, attestant que le paiement des salaires des mois ultérieurs aura lieu et que personne ne sera licencié ;

3. Procédures convenues pour la vérification de non cessation d'activité avant fin février 2020 :

- 3.1. Nous avons examiné la comptabilité, et les 13 dernières déclarations mensuelles fiscales (janvier 2019 à janvier 2020), pour nous assurer de l'existence d'une activité pendant cette période.
- 3.2. Nous avons sélectionné un échantillon de factures émises durant cette date et nous avons vérifié leur encaissement pour nous assurer de l'existence d'une activité pendant cette période
- 3.3. Nous avons obtenu une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'est pas en arrêt d'activité avant Mars 2020,

4. Procédures convenues pour non soumission aux procédures de redressement judiciaire dans le cadre de la loi n°201636 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives :

- 4.1. Nous avons consulté le registre national de entreprises pour nous assurer de l'absence de toute mention de procédures collectives en cours ;
- 4.2. Nous avons obtenu une déclaration sur l'honneur attestant l'absence d'une demande de règlement judiciaire en cours non encore approuvée ;

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations des faits suivants :

- | | |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| a. Concernant les procédures reprises au point 1 : | nous n'avons rien à signaler |
| b. Concernant les procédures reprises au point 2 : | nous n'avons rien à signaler |
| c. Concernant les procédures reprises au point 3 : | nous n'avons rien à signaler |
| d. d. Concernant les procédures reprises au point 4: | nous n'avons rien à signaler |

Compte tenu des procédures mises en œuvre et des informations recueillies ainsi que celles portées à notre connaissance, nous n'avons pas d'autres informations à vous communiquer, l'exception du tableau de synthèse des conclusions du présent rapport, présenté ci-joint.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe de ce rapport et est réservé à l'usage exclusif de la commission d'accompagnement et d'appui aux entreprises affectées par les répercussions de la propagation de la Covid-19 pour se prononcer sur l'éligibilité de la Société XXTUNISIE aux mesures mentionnées aux articles 2, 3, 11 et 12 du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni être diffusé à d'autres parties. Ce rapport ne concerne que les comptes et les éléments susmentionnés et ne s'étend à aucun des états financiers de la société « XXTUNISIE » pris dans leur ensemble.

Tunis, le 22 septembre 2020

Nom et prénom du CAC
SIGNATURE

ANNEXE

Synthèse des conclusions du rapport spécial de procédures convenues sur les critères de définition des entreprises affectées par la Covid 19

Liste de vérification des conditions de bénéfice des mesures de soutien fiscales et financières « Covid-2019 »			
Assertion	Oui	Non	Observations
Existence d'une régression du chiffre d'affaires de l'entreprise du mois de mars 2020 de plus que 25% par rapport aux chiffres du mois de mars 2019 ou existence d'une régression du chiffre d'affaires du mois d'avril 2020 de plus que 40% par rapport aux chiffres du mois d'avril 2019	✓		<ul style="list-style-type: none">- Régression du CA du mois de Mars 2020 par rapport à celui de Mars 2019 : 79 %- Régression du CA du mois d'Avril 2020 par rapport a celui d'Avril 2019 : 100 %
Maintien de tous les agents permanents ou ceux liés par des contrats de travail à durée déterminée et exécutoire à la date d'entrée en vigueur du décret-loi du Chef du gouvernement n°2020-6 du 16 avril 2020	✓		Nous avons obtenu une déclaration sur l'honneur de la part de la direction en date du 02 Juin 2020 attestant que le paiement des salaires des mois ultérieurs aura lieu et que personne ne sera licencié .
Absence d'une cessation d'activité avant fin février 2020	✓		Nous avons reçu la déclaration sur l'honneur en date de 11 Juin 2020 attestant que l'entreprise n'était pas en arrêt d'activité avant Mars 2020.
Absence d'une procédure de règlement judiciaire en cours	✓		Nous avons vérifié sur copie RNE récente l'absence d'inscription dans ce sens.

Tunis, le 22 septembre 2020

Fin Annexe 4

(merci à Mme Abir Ben Aoun (expert comptable) pour cet exemple de rapport covid)

ARBRE DE DÉCISION

pour identifier quelle norme de l'IAASB appliquer en chaque situation (mission)
(La norme doit être citée en lettre de mission)

Client du Cabinet Demandeur de la mission → Mission → Vous : (Cabinet) Praticien indépendant



FENDRI Souhir

Information (*)
Objet de la Mission (IOM)
(Subject matter information)

à vérifier ?

OUI

NON

Il s'agit donc d'une mission à 3 parties (3 vis-à-vis) (**)

IOM est à établir / à concevoir / à produire / à traiter

Il s'agit donc d'une mission à 2 parties (2 vis-à-vis) (***)

IOM est financière et historique et ne traitant pas de la durabilité ?

NON

L'assurance maximale à atteindre est exigée ici par le client. Elle peut être MODÉRÉE comme elle peut être RAISONNABLE. La forme du rapport suit.

L'assurance ici est inexistante, & le référentiel (repère) ici est inexistant.

OUI

IOM complète dans le temps et dans l'espace ?

NON

Mission d'Assurance d'infos sur la durabilité Normes ISSA

Autres Missions d'Assurance

Mission de Services Connexes Normes ISRS

Mission d'Audit Financier Normes ISA

L'assurance minimale à atteindre est obligatoirement RAISONNABLE et la forme du rapport est obligatoirement POSITIVE

L'IOM est incomplète - dans le temps - ou dans l'espace - ou les deux à la fois.

Mission d'Audit Limité Normes ISRE

L'assurance maximale à atteindre obligatoirement ne peut être que MODÉRÉE et la forme du rapport est obligatoirement NÉGATIVE

ISSA 5000

ISAE 3400

Le Client vous demande d'appliquer une procédure (traitant d'info financières) pour constater des faits : Mission de « Procédures convenues »

ISRS 4400

Référentiel Comptable à caractère spécifique ?

NON

Mission à sujet spécifique ?

OUI

NON

Le Client vous demande de traiter des infos financières : Mission de « Compilation »

ISRS 4410

ISA 200-800

ISA 200-700

ISA for LCE

ISRE 2410

ISRE 2400

Mission dans un cadre de CAC ?

OUI

NON

IOM est financière & non historique (prospective)

ISAE 3402

IOM est non financière (Qualitative) (Contrôles en une organisation de services)

ISAE 3410

IOM est non financière (Qualitative) (Rapports liés aux gaz à effet de serre)

ISAE 3420

IOM est non comptable (Rapports liés aux infos proforma incluses en un prospectus)

ISAE 3000

(*) L'IOM peut être une info de toute sorte : états financiers, budget, Business plan, Procédures...

(**) Mission à 3 parties :
- **Praticien indépendant** : «vous» qui allez vérifier l'IOM, par rapport à un référentiel
- **Client** : Demandeur de la mission qui a besoin du résultat de vos vérifications pour réduire son asymétrie d'info par rapport au 1er Responsable
- **1er Responsable** : de l'établissement de l'IOM de façon conforme au référentiel, connaissant le plus de faits (il a l'avantage de l'asymétrie d'info) et qui va subir vos vérifications

(***) Missions à 2 parties :
- **Praticien indépendant** : «vous» qui allez traiter / concevoir / produire / établir l'IOM, qu'elle soit quantitative ou qualitative (absence de référentiel pour en vérifier la conformité)
- **Client** : Demandeur de la mission qui a besoin d'avoir l'IOM validée.